

Bougeons



Ensemble !



Dossier Spécial
Associations
sportives
Page 19

sommaire

03
ÉDITORIAL

04
INFORMATIONS
MUNICIPALES

12
CONSEIL
MUNICIPAL
DES JEUNES

14
TRAVAUX
VOIRIE

15
URBANISME

16
CCAS

17
RECENSEMENT

18
ANIMATIONS DE
NOËL

21
ASSOCIATIONS
SPORTIVES

28
RÉTROSPECTIVE

30
ÉCONOMIE

32
OBC

34
AGENDA

Les numéros utiles

- Mairie de La Gacilly : 02 99 08 10 18
- Médiathèque : 02 99 08 08 88
- Services techniques et urbanisme : 02 99 70 51 90
- Mairie annexe Glénac : 02 99 08 13 65
- Bibliothèque : 09 67 12 31 99
- Mairie annexe La Chapelle-Gaceline : 02 99 08 12 80
- Médiathèque : 02 99 08 04 15
- De l'Oust à Brocéliande Communauté : 02 97 75 01 02
- Service ordures ménagères : 0800 862 333
- Maison de services : 06 02 50 81 17
- De l'Oust à Brocéliande
Communauté : 02 97 75 01 02
- Service ordures ménagères : 0800 862 333
- Maison de services : 06 02 50 81 17
- SAUR : 02 56 56 20 00
- Hôpital Redon : 02 99 71 71 71
- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Gendarmerie : 17



Jacques Rocher
Maire

2021 s'efface, place à la nouvelle année !

Les chantiers sont nombreux sur toute la commune nouvelle : chantiers de voirie, de rénovation des structures, de réflexion sur le futur de nos quartiers, d'aménagements pensés et conçus pour nos concitoyens, d'animations et de soutien au tissu associatif communal.

Côté aménagement de notre territoire, nous continuons l'étude du plan local d'urbanisme qui dessinera le futur de notre commune nouvelle. 2022 verra aussi le lancement de la deuxième tranche du lotissement à Glénac.

A côté de moi, c'est toute une équipe municipale, composée d'élus et d'agents, qui s'est mise en marche afin de conduire ces différents projets. Qu'ils soient tous remerciés pour leur implication.

Dans l'attente de nous retrouver le 14 janvier 2022 à l'Artémisia * pour la cérémonie des vœux, le conseil municipal et moi-même vous offrons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

* selon les règles sanitaires en vigueur à ce moment là.

Bougez, Bougeons ensemble !

En ce début d'année, nous souhaitons mettre en lumière la richesse du tissu sportif gacilien : du hand au kayak, en passant par la danse, le tennis, le foot, le basket, ... Beaucoup d'associations proposent aux habitants de pratiquer une activité sportive. Vous retrouvez dans le « dossier spécial » (pages 22 et suivantes) toutes les associations qui nous ont fait parvenir leur présentation pour ce magazine.

Il y a des activités sportives pour tout le monde. Avec plus de 1000 adhérents, les associations sportives sont l'une des sources du dynamisme de notre commune. Et notre collectivité contribue d'ailleurs à leur bon fonctionnement en leur allouant annuellement des subventions à hauteur d'environ 100 000 €.

Les périodes de confinement depuis 2020 ont modifié quelque peu les habitudes. Notre réflexion s'est portée sur les propositions qu'on pouvait faire à nos concitoyens pour améliorer leur cadre de vie. C'est ainsi que des équipements sportifs de plein air, comme les city-park, ont vu le jour en 2021.

La volonté des élus est de continuer à développer en 2022, pour le bien-être des habitants, ce type d'équipements, des espaces multigénérationnels avec des parcours sportifs et de bien-être, utilisables par tous, du moins sportif au plus aguerri, une station de fitness, un pumtrack ... Une piste d'athlétisme est aussi en réflexion parce qu'il y a des attentes de la part de clubs sportifs et du collège. L'objectif est qu'elle puisse être utilisée aussi bien par les particuliers que par les associations ou les établissements scolaires.

Par ailleurs, un plan de rénovation et d'entretien des équipements est en cours pour permettre aux habitants de profiter au mieux de ces infrastructures.

Ainsi, dans la continuité de ce qui avait été initié lors du mandat précédent, la dernière tranche de travaux au gymnase de La Gacilly devrait être lancée en 2022 (isolation du bâtiment par l'extérieur, réfection du sol du gymnase, peintures, vestiaire, ...). Il en est de même à Glénac avec des travaux prévus pour un nouveau vestiaire au stade Roger Hervé.

Sur le site du Mortier, le parcours sportif, qui ne répondait plus aux normes de sécurité, a été enlevé avant l'été pour faire place à de nouveaux équipements pour les jeunes : une tyrolienne et une structure équilibre. Cet équipement devrait être complété en 2022 avec quelques éléments d'agrs pour répondre à l'attente des sportifs.

Enfin, la commission sports envisage de lancer en 2022 auprès des associations sportives et de leurs adhérents une enquête pour mieux connaître leurs habitudes, leurs pratiques et leurs attentes. Les retours de cette enquête serviront à orienter les choix d'investissements de la commune.

Ainsi on pourra dire :

« En 2022, on se bouge ensemble ! »

*C'est le vœu de la commission sports
qui vous souhaite une belle année 2022,
dynamique et sportive !*



Sophie Nicole, adjointe
chargée du tourisme,
du patrimoine et des sports

Conseil municipal du 19 Mai 2021

Proposition d'acquisition de 3 terrains sur le site du Mortier-Glénac

La commune s'est portée acquéreur de 3 terrains situés au Mortier à Glénac. Ces terrains, d'une superficie totale d'environ 7 500 m², classés au PLU en zone 1AUL dite secteur à caractère naturel et affecté aux activités sportives, de loisirs, de tourisme et d'hébergement de plein air ont pour vocation de recevoir un city-park. La commune a adressé aux trois propriétaires une proposition d'achat, les frais de bornage et frais notariés étant intégralement pris en charge par la collectivité. Accord du conseil.

Fourniture et pose de 3 terrains multisports - City Parks

Dans le cadre du développement de sa politique sportive et de loisirs, la commune souhaite proposer à la population, plus particulièrement aux jeunes, de nouveaux espaces de loisirs. La construction de city-park sur chacun des 3 territoires a pour objectif de mettre à disposition un équipement libre d'accès dans lequel jeunes et adultes peuvent s'adonner à la pratique multi-sports.

Les implantations prévues sont :

- La Chapelle-Gaceline, au niveau du stade, à l'arrière du terrain de tennis
 - La Gacilly, au niveau du stade Aillet
 - Glénac, au niveau du Port (terrains en cours d'acquisition ; voir point précédent)
- Le marché intègre les prestations :
- Lot terrassement, y compris pour la création d'accès si besoin,
 - Lot réalisation des plateformes, avec empiérement et enrobé
 - Lot fourniture et pose des équipements.

La collectivité va procéder au lancement de l'avis d'appel public à la concurrence à la fin du mois de mai sur la plateforme centrale des marchés. Les critères de jugement des offres, précisés dans le règlement de consultation, sont la valeur technique des prestations (mémoire technique) pour 60% et le prix des prestations pour 40%. Les travaux seront livrés pour la fin octobre 2021.

Ces projets peuvent bénéficier de subventions au titre de la construction par les communes des équipements sportifs et des démarches vont être engagées auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), de la CAF, de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

Accord du conseil.

La Maison Bleue et la Bibliothèque de Glénac.

Lors du vote du budget primitif de 2021, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour que les 2 opérations de réhabilitation de ces bâtiments communaux puissent être programmées avec respectivement des montants de travaux de 300 000 € et 200 000 €.

Le projet de la Maison Bleue, au 2 rue des Potiers, est d'une superficie de 232 m² et comporte 4 niveaux (cave, rez-de-chaussée, étage, combles). Pour la Bibliothèque de Glénac, située rue de l'Eglise, la superficie entre le rez-de-chaussée et l'étage est de 157 m².

Ces travaux de réhabilitation vont être divisés en lots similaires et le lancement d'un appel d'offres commun devrait permettre à la commune de bénéficier d'estimations intéressantes.

La commune a consulté cinq architectes et maîtres d'œuvre en vue de disposer d'offres de comparaisons pour les études et le suivi des chantiers.

Il en ressort que la société « La Fabrik D'Architectes » située à Redon nous a transmis la meilleure proposition, ses honoraires étant d'un montant total H.T. de 38 595 € répartis entre 23250 € pour la Maison Bleue et 15345 € pour la Bibliothèque. Son contrat de prestations prévoit la mise en place des étapes suivantes : établissement des relevés, avant-projet, appel d'offres et suivi des travaux. La commune va solliciter des aides départementales du Programme de Solidarité Territoriale et, plus spécifiquement pour la Maison Bleue, des aides à caractère social.

Accord du conseil.

Coordination entre police municipale et forces de sécurité de l'Etat

Cette convention a pour objet de déterminer les missions de la police municipale et d'assurer une meilleure coordination avec la gendarmerie nationale. Il s'agit d'améliorer la prévention des actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne avec les priorités suivantes :

- Sécurité routière ;
- Lutte contre les incivilités et les troubles de la tranquillité publique ;
- Lutte contre dégradations des biens publics
- Lutte contre nuisances et pollutions ;
- Prévention des violences scolaires.

Cette convention est accompagnée d'un diagnostic local de sécurité qui fait état que la commune de La Gacilly concentre 9,77% du nombre d'interventions de la Communauté de Brigades (COB) de Guer-Coétquidan et qu'elle est la 4ème commune de la circonscription en nombre d'interventions.

Ce dispositif pour une coopération renforcée entre la commune et les forces de sécurité consiste à associer les acteurs locaux de sécurité et vient conforter les moyens de sécurité déjà mis en place. Cette convention est conclue pour une durée de trois années, renouvelable par reconduction expresse.

Elle va également permettre à l'agent de la police municipale de détenir une arme de type matraque télescopique ainsi qu'un aérosol lacrymogène. Le coût d'achat est évalué à 150 €, étant précisé que l'attribution de ces équipements devra préalablement faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des autorités préfectorales. Une formation de cinq jours devra être programmée pour l'agent de la police municipale.

Accord du conseil.

Reconduction de l'opération annuelle « Argent de poche »

Chaque année, la commune met en place cette action qui consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires.

En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide. Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans leur première expérience ;
- Créer du lien entre les jeunes, les élus et les agents ;
- Découvrir les structures municipales.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent concerner, outre les travaux d'espaces verts ou de bâtiments, diverses tâches en lien avec les activités de la commune. Les actions sont de 3 heures, avec une pause de 30 minutes, pour une rémunération de 15 €.

Le budget prévisionnel de cette action est de 1500 € avec le recours à la régie d'avance afin de permettre le versement des indemnités directement aux jeunes concernés.

Accord du conseil.

Projet de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de l'Aff

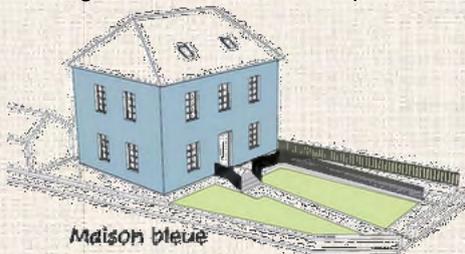
Un nouveau programme de travaux porté par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust est prévu sur certains affluents de la rivière de l'Aff et la rivière de l'Oyon.

Ce programme porte sur une durée de six années et l'enveloppe financière est estimée à 1,4 million d'euros pour la restauration des cours d'eau les plus dégradés. Les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les conseils départementaux de l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan et le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Conseil municipal du 28 Juin 2021

Travaux de rénovation de la Maison Bleue

Lors du conseil municipal précédent a été émis un avis favorable pour le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la Maison Bleue confié à la société « La Fabrik d'Architectes » de Redon. Une réunion entre les Commissions "Bâtiments" et "CCAS" a permis d'échanger sur ce programme de travaux. Et, comme le prévoit son contrat de prestations, l'architecte a procédé à l'établissement des relevés et constitué un avant-projet. Dans le cadre du lancement de l'appel d'offres public, l'estimation des travaux s'élève à un montant de 335 000 € H.T. Accord du conseil pour lancer la consultation de ce marché. Démarrage envisagé des travaux : octobre prochain.



Maison Bleue

Travaux d'assainissement

La commune a confié au cabinet d'ingénierie SBEA de Lorient les missions de procéder aux études pour l'assainissement. Le programme pour 2021 comprend 2 opérations suivantes :

1. Extension du réseau d'assainissement pour les villages Le Pâtis et la Ville Jarrier ;
2. Remblaiement des lagunes d'épuration à la Chapelle-Gaceline.

Pour le point 1, les études topographiques et géotechniques sont en cours d'achèvement et le lancement du marché public peut être programmé pour juillet. Le montant estimatif : 411000 €.

Pour le point 2, avant le lancement du marché, il faudra organiser une rencontre avec la Chambre d'Agriculture du Morbihan pour étudier, avec des agriculteurs, la constitution de plans d'épandage. L'estimation des travaux est : 111600 €. Ces travaux seraient à réaliser au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Accord du conseil.

Projet de la liaison douce La Gacilly-La Chapelle-Gaceline

Lors du conseil municipal du 30 octobre 2020 avait été présenté un document réalisé par les services du Conseil Départemental du Morbihan pour la création d'une liaison douce entre La Gacilly et La Chapelle-Gaceline : création d'une voie verte de 3 mètres minimum pour piétons et vélos sur 1,5 km, totalement déconnectée de la voie existante.

La commune est concernée pour ce projet de restauration de cours d'eau ou d'ouvrages. Initialement, des travaux étaient prévus sur le ruisseau des Brelles mais la Fédération de Pêche du Morbihan, financeur, s'est retirée sans en donner les raisons.

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust prévoit de réaliser des travaux au niveau du lavoir communal situé rue de la Liberté. Ils consistent à améliorer la continuité écologique sur l'ouvrage en rabaisant la hauteur en amont ou en créant un seuil supplémentaire.

Une enquête publique sur les communes d'Ille-et-Vilaine et Morbihan concernées par le périmètre du bassin versant de l'Aff est en cours du 6 Mai au 26 Mai.

Accord du conseil sur ce projet de restauration des milieux aquatiques de l'Aff.

Convention relative à l'action de l'A.D.M.R. de la Vallée de l'Aff

L'Association d'Aide au Maintien à Domicile, créée en 1964, a pour objectif de prendre en charge la dépendance des personnes âgées du territoire. Elle porte un projet social fort au centre duquel se trouvent les bénéficiaires des services d'aides à domicile.

L'association locale ADMR de La Vallée de l'Aff exerce son activité sur 3 communes : Carentoir, La Gacilly, Cournon. Le poste secrétariat de l'ADMR a été créé par la volonté des communes et est financé par celles-ci. L'ADMR dispose de 32 emplois de proximité présents sur le terrain. Les salariés de l'association sont accompagnés dans la construction de leur parcours professionnel et le suivi des formations pour parfaire leur connaissance du métier d'aide à domicile.

De plus, afin de faire vivre l'association locale au quotidien, 12 bénévoles s'impliquent selon leurs souhaits et leurs compétences en permettant ainsi une proximité avec les personnes aidées.

L'association locale ADMR de la Vallée de l'Aff, qui a une forte dimension humaine, aspire à permettre, notamment aux habitants des communes, de continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et ce, indépendamment de leur fragilité, de leur dépendance ou de leur handicap.

En parallèle, l'association ADMR de La Vallée De l'Aff s'implique dans les actions de partenariat sur le territoire local afin de faciliter la coordination entre les services.

Dans le cadre du renouvellement de la convention annuelle, l'ADMR sollicite les 3 communes concernées par le fonctionnement de l'association et demande une subvention à hauteur de 2,50 € par habitant soit, pour 4059 habitants, un montant de 10 147,50 €.

Accord du conseil.

La commune a sollicité les services du cabinet de géomètre QUARTA de Redon pour l'établissement des plans topographiques et parcellaires.

Ces documents ont permis de réunir le 19 Juin les 39 propriétaires concernés. Les négociations se poursuivent de manière à aboutir à l'acquisition des parcelles privées à compter de Septembre. Accord du conseil pour programmer le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de définition des travaux et du suivi de ce projet.

Fourniture et pose de trois terrains multisports dits CityParks

Une consultation relative à la fourniture et la pose de 3 terrains multisports a été lancée le 28 mai 2021 ; elle comporte :

1. une tranche ferme pour fourniture et pose de 2 terrains multisports situés au Stade Aillet de la Gacilly et à l'arrière du terrain de tennis à la Chapelle Gaceline.
2. une tranche conditionnelle pour fourniture et pose d'un terrain multisports situé à Glénac, niveau zone de loisirs du port.

A cet effet, la collectivité a envoyé l'avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme centrale des marchés. Les critères de jugement des offres sont la valeur technique des prestations pour 70 % et le prix des prestations pour 30 %.

A la date limite de réception des offres fixée au 15 juin 2021, le registre de dépôt fait mention de la réception de 2 offres dématérialisées.

La commission achat réunie le 21 juin 2021 a décidé d'engager avec les candidats une négociation portant sur le prix. La société AGORESPACE est retenue pour ce marché qui s'élève à un montant H.T. de 166666,00 €

Accord du conseil.

Programme année 2021 « curage des fossés »

Une consultation relative à la réalisation de travaux de curage de fossés et dérasement des accotements le long des voies communales a été lancée le 26 mai 2021. A cet effet, la collectivité a envoyé l'avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme centrale des marchés. Les critères de jugement des offres sont la valeur technique des prestations pour 40 % et le prix des prestations pour 60 %.

A la date limite de réception des offres fixée au 15 juin 2021, le registre de dépôt fait mention de la réception de 4 offres dématérialisées.

La commission achat réunie le 21 juin 2021 a décidé d'engager avec les candidats une négociation portant sur le prix et sur des précisions d'ordre technique. La société 2LTP est retenue pour ce marché qui s'élève à 37 674 € HT.

Accord du conseil.

Groupe LA POSTE et plateforme de distribution du courrier

Fin 2020, des représentants de La Poste Immo, direction régionale Ouest Rennes, nous ont fait part de leur recherche d'une nouvelle implantation dans le cadre d'une délocalisation de leur plateforme de distribution du courrier située rue des Echanges (zone La Landelle).

Ce local actuel de 600 m² s'avère trop vaste et n'est plus adapté à l'évolution des activités de La Poste. En effet, la branche courrier est en baisse constante chaque année tandis que la distribution de colis progresse régulièrement.

Leur bâtiment actuel, propriété de La Poste, fait l'objet d'un compromis de vente et La Poste Immo, par sa nouvelle recherche, souhaite être locataire. Ils nous ont donc exprimé leurs besoins avec les caractéristiques suivantes :

- Recherche d'un foncier de l'ordre de 1 300 m² à 1 500 m².

- Construction du local d'activité pour environ 370 m² comprenant 270 m² de surface de production et 100 m² pour les bureaux et locaux sociaux.

- Environ une vingtaine de places de parking pour le personnel et la clientèle.

En terme d'emplois, le projet vise au maintien actuel des 12 salariés.

Pour réponse, nous leur avons proposé le terrain communal situé au Parc d'Activités Les Boussards, route de Carentoir.

Actuellement, 3 entreprises (DACHSER France, LOG HAMON FRERES et Etablissement POSSEME) sont implantées sur ce terrain communal de 26782 m². L'accès est desservi par une seule voie interne qui débouche sur la route départementale N° 773.

Par courrier du 28 Mai, la direction régionale de La Poste Immo a émis un avis favorable pour cette localisation et a confirmé, par l'envoi d'un cahier des charges, la construction d'une PDC (Plateforme de Distribution du Courrier).

Le maintien des services de La Poste est essentiel pour notre commune et leur départ hors de notre territoire porterait un réel préjudice aux services apportés à notre population et à nos entreprises.

C'est pour ces raisons que, lorsque la Poste Immo a évoqué leur volonté d'être locataire du futur bâtiment d'activité, nous avons émis l'hypothèse qu'une collectivité locale puisse procéder à la construction de ce local avec la signature d'un contrat de location sous forme de bail commercial.

La loi NOTRe du 7 Août 2015 ayant décidé que la compétence « Développement Economique » soit dévolue à une structure intercommunale, la commune et la communauté de communes OBC ont évoqué ensemble ce projet et les négociations sont actuellement en cours

pour désigner la collectivité locale qui portera ce projet.

Le conseil donne son accord pour cette implantation et donne mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour étudier les modalités techniques et financières liées à cette future installation.

Demande de garantie d'emprunt pour l'opération présentée par l'AMISEP

L'AMISEP (Association Morbihannaise d'Insertion Sociale et Professionnelle), dont le siège social est à Pontivy, dispose sur notre commune :

- au 20 Rue du Menhir de l'ESAT (Etablissement ou Services d'Aide par le Travail) qui accueille 65 travailleurs en situation de handicap avec des activités de conditionnement, de façonnage et d'entretien des espaces verts.

- au 22 Rue du Menhir du foyer d'hébergement. Les charges de fonctionnement de ce foyer sont intégralement financées par le Conseil Départemental.

Considérant que cet Etablissement Recevant du Public n'est plus aux normes de sécurité, l'AMISEP nous a fait part d'une opération d'investissement en vue de la reconstruction de l'établissement accueil non médicalisé Les Menhirs pour la réalisation de 27 logements composés de 18 places d'hébergement et de la création d'une unité de 9 places pour les retraités de l'ESAT.

Le montant de cet investissement s'élève à 2 824 916 € T.T.C. pour la construction d'un bâtiment de 1 103 m². Les travaux, d'une durée d'environ 14 mois, commencent actuellement ; la livraison de ce nouveau foyer est prévue au 2nd trimestre 2022.

Il est précisé que les accords de financement par l'AMISEP ont été les suivants : le Conseil Départemental du Morbihan a accordé une aide de 580 000 € ; la Caisse des Dépôts et Consignations a octroyé un prêt de 2 244 916 € remboursable sur 25 ans.

L'AMISEP sollicite le Conseil Départemental du Morbihan et notre commune pour accorder chacun une garantie sur 50 % des prêts octroyés par la Caisse des Dépôts et Consignations, soit sur 1 122 458 € pour La Gacilly.

Accord du conseil.

Droit de préemption au 8 chemin des Marbriers à La Gacilly

Par délibération du 14 Septembre 2006, la commune a décidé d'instaurer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones U et AU délimitées par le Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre l'extension de zones d'activités ou d'habitat, pour la réalisation d'équipements collectifs ou pour la constitution de réserves foncières.

La commune a reçu le 31 Mai 2021 une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) émanant de Me Pouessel, notaire, pour un bien situé au 8 Chemin des Marbriers d'une superficie de 980 m². Le prix de vente est de 157 500 € auxquels se rajoutent les frais de notaire.

Toute collectivité publique dispose de 2 mois à compter de la réception de la D.I.A. pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien concerné. Par courrier en date du 10 Juin dernier, la commune a informé le notaire de sa décision d'exercer son droit de préemption.

L'aménagement futur de l'éco-quartier de l'Aff prévoit, le long du Chemin des Marbriers au niveau de l'emplacement Ex-Délice Light, la création d'un programme immobilier qui serait composé de commerces au rez-de-chaussée et de logements à l'étage. La commune a confié au CAUE du Morbihan l'étude pour la définition de cette opération ; la livraison du cahier des charges et prescriptions est prévue pour cette fin d'année. Il nous sera possible, par la suite, de lancer un concours d'architectes ou auprès d'opérateurs privés pour disposer d'une présentation de ce programme immobilier.

La constitution de réserves foncières apparaît une opportunité pour la commune pour réaliser des places de parkings ou créer des espaces d'aménagement paysager dans le cadre de la constitution de l'éco-quartier de l'Aff.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil donne son accord pour procéder à l'exercice du droit de préemption de la commune pour le bien évoqué et de notifier au notaire ainsi qu'aux actuels propriétaires de notre décision.

Vente d'un terrain communal AM N° 838 situé Rue Per Jakez Hélias

La commune est propriétaire d'un terrain de 1157 m² situé sur le secteur de La Lande du Cas, rue Per Jakez Hélias.

Depuis ce début d'année, 40 permis de construire ont été déposés pour la construction de nouvelles maisons. Et, à titre d'information, pour les 2 lotissements communaux, restent actuellement :

- 3 lots à vendre pour le lotissement du Héron à Glénac ;
- 5 lots à proposer à la vente pour les Hauts de La Gacilly.

Afin de faire face à la demande d'habitants ou de nouveaux arrivants sur notre territoire, il est proposé d'engager toutes démarches visant à la mise en œuvre de cession de ce terrain communal. Il pourrait faire l'objet d'une unique vente ou bien être décomposé en deux lots. Accord du conseil.

Vente de 2 terrains communaux à La Chapelle-Gaceline

La commune est propriétaire de deux délaissés au 13 Rue Chapput à La Chapelle-Gaceline (AA 145 de 52 m² et AA 150 de 59 m²) que le voisin souhaite acquérir du fait que sa propriété est contigüe à ces deux terrains.

Le conseil donne son accord pour la vente de ces deux parcelles communales au prix transmis par le service des Domaines.

Achat d'une propriété au 10 Rue de l'église à Glénac

Pour rappel, la commune souhaite pouvoir réaliser une bibliothèque à Glénac au sein d'un bâtiment de 157 m² dont elle est propriétaire. L'opportunité nous est donnée de pouvoir faire l'acquisition d'une propriété contigüe de 45 m² permettant d'agrandir les futurs espaces pour la bibliothèque et de faciliter l'accès à l'étage dans le but d'y créer un logement communal.

Suite à notre courrier de proposition d'achat précisant que les frais de l'acte seront intégralement pris en charge par la commune, les propriétaires nous ont confirmé leur accord pour la vente.

Le conseil donne son accord pour l'acquisition de cette propriété.

Création d'un poste de directeur général adjoint

Suite à l'absence prolongée de l'actuelle directrice générale des services, il a paru opportun de pouvoir procéder au recrutement d'un agent qui exercerait les fonctions de directeur général adjoint des services. La fonctionnalité de l'emploi permet de confier la responsabilité des services à un cadre nommé par Monsieur Le Maire.

Le conseil donne son accord pour créer, à compter du 16 Juin 2021, un poste d'attaché territorial à temps complet assurant les missions de directeur général adjoint des services.

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'AAPPMA

Dans le cadre de la réactualisation du Plan Départemental de Pêche, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en évidence un certain nombre de problèmes sur les peuplements piscicoles de certains étangs du Morbihan, dont l'étang de la Rocquennerie. Il s'agit de mener une expérimentation d'aménagements piscicoles.

L'opération vise à créer et mettre en place des structures ou cages permettant une protection des espèces en leur assurant un refuge contre les cormorans, une diversification des habitats piscicoles et des possibilités de zone de fraie. Ces

cages de protection sont inspirées des filets anti-cormorans empêchant le passage des oiseaux piscivores.

Le plan de financement est établi sur un montant dépenses-recettes de 15600 € avec participation du Conseil Départemental et des 13 communes concernées. Afin de permettre le lancement dès cette année de l'expérimentation de création de ces habitats piscicoles, le conseil donne son accord pour accorder à l'AAPPMA une subvention exceptionnelle de 250 €.

Reversement à la société des courses hippiques de la redevance « Enjeux collectés »

Monsieur Claude SIMON, Président de la Société des Courses Hippiques, nous a fait part de travaux qu'il souhaite engager pour l'amélioration du site et nous a sollicités pour connaître l'avis de la commune sur un reversement possible de la redevance « Enjeux collectés » liée aux courses hippiques.

En effet, une collectivité locale accueillant sur son territoire des courses hippiques perçoit, dans le cadre des paris sportifs, une redevance proportionnelle aux montants misés. Concernant notre hippodrome, nous avons été informés par la communauté de communes OBC que cette redevance perçue en Février 2021 au titre des enjeux de l'année 2019 représente un montant de 1323,45 €.

Le bureau communautaire d'OBC a validé le reversement de cette somme en faveur de notre commune. Et, comme cette redevance peut, suivant la décision de la commune, être reversée, en tout ou en partie, aux sociétés organisatrices de courses, le conseil donne son accord pour le reversement de cette somme à la Société des Courses Hippiques de La Gacilly.

Restauration d'une annexe hydraulique de l'Aff à Glénac et demande de subvention au titre du contrat Natura 2000

Sur le site du Marais de Glénac, la commune bénéficie de l'assistance de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de Vilaine qui est l'opérateur du site Natura 2000.

Une partie de la parcelle communale cadastrée ZK N°0048, proche de la halte nautique et d'un sentier pédestre, peut faire l'objet d'un projet de restauration du milieu ouvert sur cette annexe hydraulique de l'Aff. Ce site d'exception bénéficie d'une diversité favorable à la loutre d'Europe et est un terrain de chasse pour les chauves-souris qui ont un gîte à moins d'un kilomètre de cet espace.

En partenariat avec Madame Le Normand, chargée de mission des zones humides Natura 2000, la commune a constitué un dossier de présentation de

travaux en vue du nettoyage de ce terrain communal avec l'abattage de saules et diverses essences et le débroussaillage.

Le montant de cette opération, suivant un devis établi par l'entreprise Guimard Forêt, est de 6 840 € TTC. Ce projet est financé à 80% par des aides publiques émanant de l'Europe et de l'Etat.

Pour une mise en œuvre souhaitée de ce chantier en Octobre 2021, le conseil donne son accord à ce projet qui participe à l'amélioration des enjeux de biodiversité du marais de Glénac.

Convention avec Morbihan Energies pour la rénovation de l'éclairage et des réseaux télécom Rue Françoise d'Amboise

Lors du conseil municipal du 15 Janvier dernier avait été évoqué le projet d'effacement et de renforcement des réseaux électriques pour la rue F. d'Amboise où Enedis avait constaté des problèmes récurrents d'insuffisance du réseau.

A cet effet sont présentées par Morbihan Energie 2 conventions de financement et de réalisation pour :

- L'extension des réseaux d'éclairage pour un montant estimé à 20500 euros HT. La participation financière de la commune s'élève à 14 350 € HT (70%), étant précisé que le SDEM contribue à hauteur de 6 150 € (30%).

- Les travaux sur les réseaux télécom pour un montant estimé à 23 800 € HT à la charge de la commune. Il n'est pas prévu de contribution du SDEM.

Le conseil donne son accord pour le montant total de 38 150 € à charge de la commune.

Avis sur l'ouverture d'un établisse- ment scolaire privé hors contrat

Le Rectorat d'Académie de Rennes nous a transmis le 11 Juin un dossier de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement scolaire privé hors contrat dénommé « Ecole Alternative Hêtre et Devenir » et situé à Pré-Naval sur le territoire de Glénac.

Cette école a pour vocation d'accueillir des enfants de 3 à 11 ans qui sont en situation de déscolarisation avec recours à l'instruction en famille ou qui ont des difficultés cognitives. A ce jour, 18 enfants sont préinscrits et l'objectif est d'ouvrir cette école au 10 Septembre 2021.

Les porteurs de projet sont Madame Laura Rembert demeurant à Sixt-Sur-Aff qui est la dirigeante et présidente d'une société SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) et Madame Emilie Judin, directrice de l'école. Ces deux personnes sont les uniques enseignantes de la structure.

Le projet verrait le jour sur le terrain atenant à l'entreprise PIC BOIS située dans la ZA du Pré Naval de Glénac et l'implantation, sur la parcelle privée de cette société, porterait sur une superficie de 7000 m² comprenant l'école (yourte de 53 m² répondant aux normes d'ERP-5), création d'un potager et d'une mini-ferme.

Le total des besoins/ressources est évalué à 42000 € avec, en dépenses, l'achat et les aménagements pour 35000 € entièrement financés par prêt bancaire.

Le terrain concerné est actuellement classé au PLU en zone UI, zone exclusivement destinée à l'accueil d'activités professionnelles, industrielles, commerciales et artisanales. Y sont interdits toutes occupations relatives aux habitations légères de loisirs ou de résidences mobiles de loisirs.

Les deux personnes référentes de ce dossier ont précisé que cette localisation n'est que temporaire pour un an et que, suivant le bilan de l'année scolaire, il pourra être envisagé une nouvelle recherche de terrain.

La commune doit émettre son avis dans un délai de trois mois à compter du 10 Juin dernier, au même titre que le Rectorat, Le Préfet du Département et le Procureur de la République.

Le conseil refuse de donner son accord, les motifs portant, entre autres, sur l'absence des éléments et conditions techniques pour la constitution de ce projet.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Communauté de Communes OBC nous a transmis le rapport de la CLECT. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réuni le 31 Mai 2021. Chaque commune doit présenter ce rapport au conseil municipal au plus tard le 10 septembre 2021.

L'ordre du jour de cette commission concerne 4 points, les 3 premiers soumis aux votes et le 4^{ème} pour information. Ces points sont les suivants :

- Modalités de transfert de la compétence Transport scolaire pour les communes de Bohal et de Lizio ;

- Modalités du dé-transfert de la compétence Office de Tourisme en faveur de la commune de Beignon ;

- Modalités de calcul de l'adhésion au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour 2021 ;

- Modalités de calcul liées au coût du service ADS supporté par la Communauté de Communes.

Le conseil donne son accord sur les transferts ou les dé-transferts de charges ainsi que sur leurs montants qui viendront impacter en positif ou en négatif l'attribution de compensation pour 2021.

Participation de la commune au projet « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » de l'OBC

Une expérimentation dénommée "Territoire Zéro Chômeur" a été mise en place en 2017 dans 10 territoires en France. Il s'agit de proposer à tous les chômeurs de longue durée (plus d'1 an) un emploi à temps choisi adapté à leurs savoir-faire.

Par l'intermédiaire d'une Entreprise à But d'Emplois (EBE) créée à cet effet, ces personnes durablement privées d'emploi se voient proposer un CDI dans des emplois qui n'existent pas jusqu'alors sur le territoire concerné, emplois souvent peu rentables mais répondant à de vrais besoins.

Ces emplois sont financés en réorientant les coûts induits par la perte durable d'emplois à la fois par l'Etat (95% du SMIC) et par le Conseil Départemental, avec un complément lié au chiffre d'affaires réalisé par la vente de travaux ou services.

Il est précisé que la Communauté de Communes OBC a validé, dans une première phase en 2018, le périmètre d'intervention portant sur les communes de Tréal, Réminiac, Saint-Nicolas-du-Tertre et Carentoir, puis dans une seconde phase en 2021, un élargissement du périmètre à La Gacilly et Cournon.

Pour notre commune, dont le nombre de chômeurs de longue durée est de 169, une évaluation sera effectuée à compter de 2023 avec une mise en œuvre pour 2024. Et Madame Catherine LE CHENE-COLLEAUX est désignée comme seconde représentante pour siéger au Comité Local pour l'Emploi.

Le conseil donne son accord pour soutenir ce dispositif expérimental ainsi que la candidature de « De l'Oust à Brocéliande Communauté » à l'appel à projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».



Désignation d'un coordonnateur et 2 adjoints pour le recensement 2022

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal d'enquête et deux adjoints chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement dont la collecte se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Les coordonnateurs peuvent être soit des élus locaux soit des agents communaux. Le conseil donne son accord à la proposition de nommer :

- Coordonnateur communal :

Olivier REDOR

- Coordonnateurs adjoints :

Hélène MAGRÉ pour La Chapelle-G^he

Jo GUILLOUCHE pour Glénac.

Plan de gestion différenciée des espaces communaux

La prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires est devenue un enjeu national. De même, la pollution des eaux souterraines et superficielles est une réalité préoccupante et leur impact sur la biodiversité n'est plus à prouver. Les usages non agricoles, dont les espaces publics de la commune, peuvent contribuer à la contamination des eaux.

Il est toujours possible, pour les gestionnaires des espaces publics, d'améliorer leurs pratiques d'entretien.

Ainsi, la gestion différenciée est un outil permettant de ne plus considérer l'espace communal comme un tout mais au contraire comme un ensemble d'espaces individuels. La gestion différenciée proposera que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles ou écologiquement précieux soient laissés à eux-mêmes. Et on va aussi appliquer une démarche dite zéro pesticide sur les espaces verts, les chemins et les accotements.

En vue de conjuguer pour chaque espace communal l'entretien écologique et l'entretien horticole, il a été procédé à :

- Un atlas cartographique des types d'espaces verts communaux ;

- L'inventaire des surfaces à entretenir, de l'entretien actuellement en place et des objectifs de gestion de ces espaces.

La gestion différenciée permet d'envisager pour nos espaces verts la codification suivante :

Code 1 : Espaces horticoles de prestige : l'entretien y est intensif. Il concerne principalement les espaces situés dans des lieux symboliques ou les lieux les plus fréquentés (comme les Halles ou le sentier des Libellules) ;

Code 2 : Espaces associant usage et esthétique avec un entretien régulier pour des zones situées dans des lieux de passages réguliers (complexe sportif, ronds-points) ;

Code 3 : Espaces rustiques où l'entretien n'est pas régulier (abords de l'éco-quartier de l'Aff) ;

Code 4 : Espaces naturels à fort potentiel de biodiversité (Abords d'Artemisia).

Ce point de l'ordre du jour n'est pas soumis au vote du conseil municipal.



Conseil municipal du 10 septembre 2021

Avenant pour les travaux d'aménagement à La Chapelle-Gaceline

Dans le cadre de la requalification du centre-bourg de La Chapelle-Gaceline, le marché pour ces travaux a été attribué à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant H.T. de 514 341,65 €. Depuis le démarrage des travaux, l'entreprise nous a fait part d'un premier surcoût pour un montant H.T. de 6 402,97 €.

Un avenant N° 2 vous est présenté d'un montant de 27 471,16 € HT correspondant à des travaux complémentaires.

Il convient de rappeler que tout projet d'avenant à un marché de fournitures, de travaux ou de services entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5% doit être soumis à l'avis de l'assemblée délibérante. Il est précisé dans la jurisprudence des marchés publics que toute augmentation de l'ordre de 15 à 20 % est considérée venir bouleverser l'économie du contrat.

Ainsi, les deux avenants représentant un montant H.T. de 33 874,13 € pour un nouveau montant de ce marché public à 548 215,78 € H.T., soit une augmentation de 6,58 %, le conseil municipal doit délibérer : il donne son accord.

Institution du droit de préemption sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sur les territoires de La Chapelle-Gaceline, La Gacilly et Glénac

La commune a été dernièrement sollicitée par une agence immobilière pour une perspective de vente d'une maison située au 11 rue Lafayette en vue d'y réaliser un restaurant. Il nous a été demandé notre avis sur le changement de destination de cette propriété.

Cette perspective aurait pour conséquence de recenser, dans notre centre-ville et rues adjacentes, une forme de spécialisation du commerce tourné quasiment vers une mono-activité. Or notre territoire est destiné à pouvoir présenter une diversification de notre commerce local pour nos habitants, touristes et clientèles de passage. Associée au patrimoine architectural de la commune, la diversité des commerces et de l'artisanat participe à l'animation, à l'image valorisante et à la personnalité de notre territoire.

Notre commune doit disposer d'outils efficaces lui permettant de conserver son attractivité et de garantir aux consommateurs une offre de multiples commerces à laquelle ils sont habitués. Des éléments juridiques sont donc à mettre en place afin d'être informés, par anticipation, des transactions commerciales ou des hypo-

thèses de locations et ventes de bâtiments avec changement de destination pour du commerce.

Il est rappelé que le Droit de Préemption Urbain, institué par délibération du 14 septembre 2006, permet sur l'ensemble des zones U et AU délimitées par le PLU de se substituer à un acquéreur lors de la vente d'un bien.

La loi du 2 août 2005, dite Loi Dutreil, ouvre la possibilité de mettre en place un nouveau droit de préemption spécifique aux activités commerciales et artisanales, le Droit de Préemption Commercial. Il permet de préempter les fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux, et terrains destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².

Ce Droit de Préemption Commercial ne concerne pas les murs attachés au fonds de commerce ou artisanal. En cas de cession simultanée murs - fonds, l'acquisition des murs relève du droit de préemption urbain : la délibération liée à l'instauration du Droit de Préemption Urbain permet l'acquisition des murs.

La procédure préalable à la mise en œuvre de ce Droit de Préemption Commercial est, par étapes, la suivante :

- Pour pouvoir exercer son droit de préemption commercial, la commune doit avoir préalablement défini un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Il peut s'agir du centre-ville ou de quelques rues.

- Le projet de délibération doit obligatoirement s'accompagner d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat à l'intérieur de ce périmètre. Ce rapport doit contenir les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale du périmètre concerné ;

- Avant son adoption, le projet de délibération doit être soumis aux avis des chambres consulaires (Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) qui ont 2 mois pour transmettre leurs observations.

- Une fois adoptée, la délibération du conseil municipal, outre son affichage en mairie, fait l'objet d'une insertion dans 2 journaux diffusés dans le département.

Comme le précisent les informations juridiques et les exemples de communes qui l'ont adoptée, l'application de cette prérogative doit conserver un caractère exceptionnel et motivé par l'intérêt général car la spécificité de ce droit de préemption vient du fait que l'acquisition par la collectivité est seulement temporaire. Dans un délai de 2 ans au maximum suivant la prise d'effet de l'aliénation, la commune doit rétrocéder le bien concerné à une entreprise inscrite au registre du commerce ou des métiers. Il est aussi possible pour la commune, durant le délai

de revente de 2 ans, de mettre le fonds artisanal ou commercial en location-gérance pour le maintenir en activité.

Dans le cadre du maintien d'une complémentarité des commerces et artisans sur notre commune, le conseil donne son accord pour lancer des études préalables à l'institution d'un Droit de Préemption Commercial.

Compte d'affermage SAUR pour 2020 et rapport annuel du délégataire

Comme chaque année, la SAUR a établi ses rapports d'activités relatifs au service d'assainissement collectif. Il est rappelé que le contrat de délégation de service public a été signé le 1er janvier 2019 pour échéance le 31 décembre 2028.

Dans ce rapport, la SAUR évoque les principaux indicateurs de l'assainissement communal : stations d'épuration (2), capacité épuratoire (21500 équivalents habitants), postes de relevage (11), linéaires de conduites (35,49 km), nombre de branchements (1388 clients en 2020 = + 3% par rapport à 2019), volumes assujettis à l'assainissement (155530 m³ en 2020 = - 7% par rapport à 2019).

Le compte d'affermage indique qu'en 2020 le montant versé par la SAUR s'élève à 258284,23 € TTC avec des acomptes versés en octobre 2020 et Avril 2021. Le dernier acompte de 86 084,23 € a été versé sous réserve d'adoption de ce présent compte d'affermage.

Le conseil donne son accord sur la présentation du compte d'affermage et du rapport annuel du délégataire présente par la SAUR en 2020.

Evolution du projet de liaison douce La Gacilly - La Chapelle-Gaceline

Le projet de liaison douce entre La Gacilly et La Chapelle-Gaceline vise à proposer aux piétons, cyclistes et vététistes un chemin piétonnier entièrement dédié. Avec 2 options.

- 1). L'option 1, qui 'suit' la route, nécessite d'obtenir l'accord des 39 propriétaires concernés pour l'achat des terrains.

- 2). Au cas où cette négociation s'avèrerait compliquée, une option 2 reprenant le chemin communal déjà existant est envisagée.

Le conseil devra plus tard émettre son avis sur l'une ou l'autre des options, mais actuellement, cet état d'évolution est donné à titre informatif, sans vote.



Création de deux postes d'apprentis

La commune souhaite recruter deux jeunes en formation par alternance.

- Au service Espaces Verts pour une durée d'un an à compter de Septembre 2021. Le candidat prépare une licence pro en aménagement paysager à l'université de Rennes2. Son tuteur est Thomas OLLIVIER, responsable du centre technique en attendant l'arrivée du chef de service « espaces verts ».

- A Artemisia et au Service Communication de la mairie pour une durée de deux ans à compter de Septembre 2021. Cette étudiante réalise une formation de Master en marketing événementiel et communication. Son tuteur est Frédéric Guyomarc'h. Son temps de travail sera partagé, à temps égal, entre Artemisia et le service communication.

Le conseil donne son accord pour la création de ces deux postes d'apprentis.

Modifications du tableau des effectifs

Après le départ en retraite en mai dernier d'un agent en charge des ménages, la personne qui la remplace est en charge de la coordination « Ménage ». Elle a donc libéré certains créneaux qui seront attribués à un agent à temps non complet. En conséquence, ce poste de 18 h est augmenté à 29 h 25 minutes.

Le conseil donne son accord pour cette modification.

Informations sur la mise en place d'un conseil municipal des jeunes

La commune souhaite mettre en place un conseil municipal des jeunes ayant vocation à être un espace de parole et d'actions dans lequel les jeunes pourront être associés à la vie locale. Cette création s'inscrit dans une dynamique citoyenne où la participation des jeunes à la vie démocratique prend toute sa mesure.

A l'image de notre conseil municipal, les jeunes élus devront réfléchir, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt des habitants, devenant ainsi des acteurs de la vie de la commune.

Le lancement de cette initiative est prévu le 17 septembre 2021 par une réunion pendant laquelle seront définies les modalités techniques instaurant ce conseil municipal des jeunes.

Le conseil donne son accord sur cette création.

Questions diverses**Taxe sur les logements vacants**

La communauté de communes peut mettre en place une taxe sur les logements vacants, sauf si la commune souhaite garder cette compétence.

Cette taxe d'habitation sur les logements vacants, outre son aspect financier qui permet de générer des recettes fiscales, peut également motiver les propriétaires concernés à mettre fin à la vacance de leur logement, soit en le transformant en résidence principale ou secondaire, soit en le proposant à la location.

Le conseil municipal délibère et décide de garder cette compétence au niveau communal.

Information sur les effectifs des écoles

On constate une baisse de quelques élèves dans la plupart de nos écoles à l'exception de l'école Ste Thérèse à Glénac. Cette baisse a entraîné une fermeture de classe à l'école Jean de la Fontaine où ils passent de 19 élèves par classe à 23 élèves par classe (= la moyenne nationale).

Conseil municipal du 22 octobre 2021**Projet de la nouvelle bibliothèque à Glénac**

Le projet de nouvelle bibliothèque de Glénac, située rue de l'Eglise, initialement d'une superficie totale de 157 m² (rez-de-chaussée + étage), peut bénéficier d'un agrandissement grâce à l'acquisition de la propriété contiguë d'une superficie de 45 m².

La société « La Fabrik d'Architectures » de Redon, à qui a été confiée la prestation de maîtrise d'œuvre, a présenté les plans le 13 septembre aux membres des commissions Bâtiments et Culture qui ont approuvé le projet.

Les travaux sont estimés à 300 000 € HT environ, non compris les agencements et le mobilier nécessaire à la bibliothèque.

L'appel d'offres pour ces travaux est publié le 17 novembre, ce qui permet d'envisager un démarrage des travaux en mars 2022.

Le conseil a donné son accord pour ce projet comprenant la bibliothèque au rez-de-chaussée et un logement communal à l'étage, et autorisé M. Le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes tels que l'Etat, la Région Bretagne et le Département du Morbihan.



Projet bibliothèque Glénac

Consultations d'architectes

Des consultations d'architectes vont être lancées pour la réalisation des travaux suivants :

a) Démolition du local actuel, vétuste, et construction d'un nouveau local pour les vestiaires du terrain de football de Glénac.

b) Rénovation de la salle de sport de Glénac par un bardage extérieur.

c) Troisième tranche de rénovation de la salle des sports de La Gacilly : travaux d'isolation, réfection des vestiaires, de la toiture, du bardage et des revêtements de sol.

d) D'autres travaux pour la salle Giboire, les sous-sols de la mairie, la maison Praud et la salle de la Motte.

e) Il est évoqué de revoir à cette occasion les vestiaires des services techniques.

Le conseil donne son accord pour le lancement d'une consultation d'architectes, dans le respect des procédures des marchés publics.

Travaux dans le cadre d'une subvention exceptionnelle de 50 000 €

Le Président du Conseil Départemental du Morbihan, Monsieur Lappartient, nous a informé que, compte-tenu d'une progression exceptionnelle des recettes provenant des droits de mutation, un dispositif d'aide en faveur des communes est nouvellement proposé.

C'est une subvention exceptionnelle de 50000 € pour investissements en voirie (en et hors agglomération), aménagement et mobilier urbain avec un plafond d'aide publique à hauteur de 80 %.

Après étude des dossiers de voirie en cours, il serait retenu les travaux de trottoirs de la rue de La Glouzie. La commune procède actuellement aux consultations d'entreprises de travaux publics en vue de l'obtention des devis.

Les travaux de réfection des trottoirs de ce secteur devront être réalisés en 2 parties : 1) Un 1er chiffrage pour la constitution du dossier au Département – 2) Un 2ème chiffrage pour poursuivre en 2022 la réfection totale de ces trottoirs.

Le conseil municipal valide ce projet et la présentation du dossier.

Vente d'un terrain communal à La Chapelle-Gaceline

La commune a été sollicitée par Madame CHAPPUT, demeurant 1 Impasse du Prieuré à La Chapelle-Gaceline, pour la vente d'un terrain communal d'environ 300 m² situé Impasse du Prieuré. Le souhait de cette habitante est de pouvoir achever l'aménagement de l'avant de son habitation. Le conseil valide le principe de cette vente.

A noter que, lorsqu'une commune souhaite vendre l'emprise d'une voie classée

dans le domaine public, il convient au préalable de constater sa désaffectation et de procéder à son déclassement. Une enquête publique préalable à la décision de déclassement en vue de la vente de la voie communale est nécessaire. La durée de l'enquête est d'une durée de 15 jours et le commissaire-enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport.

Un prochain conseil municipal sera donc amené à délibérer sur :

- Le déclassement de cette voie et son intégration dans le domaine privé de la commune ;
 - Après la saisine obligatoire du service des Domaines pour une estimation des surfaces à vendre, une décision devra être prise pour le prix de cession.
- Plus largement, la commune a déjà procédé au recensement sur l'ensemble de son territoire des parcelles à classer dans le domaine public communal et à déclasser dans le domaine privé communal. Nous étudierons la possibilité de constituer un seul et unique document pour une prochaine enquête publique.

Subventions de fonctionnement pour les cantines privées

Comme les années précédentes, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de subvention aux cantines des écoles privées de Glénac et La Chapelle-Gaceline sur la base suivante : 0,80 € / repas / élève demi-pensionnaire gacilien.

Pour l'année 2020-2021, pour l'école de Glénac, il est donc proposé une somme de 4 610,52 € correspondant aux 5 692 repas servis.

Concernant l'école de la Chapelle Gaceline, au cours de l'année scolaire 2020-2021, les deux cantines (La Chapelle-Gaceline et Quelneuc) étaient gérées par l'OGEC Françoise d'Amboise jusqu'au 31 décembre 2020.

A partir du 1er janvier 2021, la cantine de Quelneuc est sous la gestion de la mairie de Carentoir (personnels, facturation et encaissement par la commune de Carentoir), l'OGEC conservant la gestion de la cantine de La Chapelle-Gaceline.

En 2020-2021, 3 232 repas sont servis aux enfants résidents de La Chapelle-Gaceline : il est donc proposé une subvention de 2 585,60 € de laquelle il faut déduire la location de la salle de cantine et les frais de ménage, le tout estimé à 15 € x 172 jours scolaires, soit 2 580 €.

Le montant de la subvention à verser est donc de 5,60 €.

Le conseil valide les sommes de ces 2 subventions.

Subvention exceptionnelle pour le club de Handball

Le club Pays de La Gacilly Handball nous sollicite dans le cadre d'un projet original pour le dernier week-end d'octobre. En association avec le thème Halloween, le club organise un tournoi de handball fluo avec pour principe de jouer en nocturne, de créer une ambiance sous lumière noire et d'utiliser du matériel fluo pour l'aménagement des terrains, l'équipement des joueurs, la décoration de la salle.

Cet événement festif nécessite pour le club d'investir dans du matériel spécifique, réutilisable pour les saisons à venir. Ces équipements concernent des projecteurs, des achats de ballons, d'adhésifs, de chasubles fluo pour adultes et enfants.

Le montant des investissements et petits consommables s'élève à 4500 € HT sur lequel, déduction faite des recettes liées aux inscriptions et à la restauration, le club sollicite une aide exceptionnelle de la commune de 1 000 €.

Le conseil donne son accord pour la subvention exceptionnelle de 1000€.

Ouverture dominicale des commerces

Les enseignes Casino et Lidl ont effectué une demande de dérogation municipale pour l'ouverture de certains dimanches pour l'année 2022, à savoir :

Pour l'enseigne Casino : dimanche 2 janvier, dimanche 14 août et dimanche 18 décembre ;

pour l'enseigne Lidl : dimanche 4 décembre et dimanche 11 décembre.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Présentation des Festivités

« La Gacilly : Ville Lumière »

Comme en 2020, la commune souhaite proposer à ses habitants, visiteurs et touristes un événement dénommé « La Gacilly : Ville Lumière » du 4 Décembre 2021 au 2 janvier 2022.

L'objectif est de réaliser pour les bourgs de La Gacilly, La Chapelle-Gaceline et Glénac une scénographie et des projections lumineuses qui vont valoriser le patrimoine architectural et rendre attractif notre territoire pour l'ensemble des acteurs locaux (commerçants, artisans, entreprises, associations...).

Le conseil municipal valide le budget.

Conseil municipal extraordinaire du 9 Novembre 2021

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment industriel communal au P.A. Les Bousards

Le 28 juin 2021, le conseil municipal a émis un avis favorable pour l'implantation du site de La Poste de La Gacilly sur le parc d'activités « Les Bousards ».

Suite à cette décision, la commune a fait appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui a établi le dossier de consultation des entreprises (DCE).

En se basant sur l'analyse et le classement des offres de l'AMO, le 2 novembre, 2 candidats ont été reçus à une audition à l'issue de laquelle la Commission d'Appel d'Offres a retenu le cabinet GOUBIN pour un montant de 51120,00€ H.T.

Le conseil municipal donne son accord à cette décision.

RAPPEL

Les comptes-rendus intégraux des conseils municipaux sont consultables sur le site de la mairie :

www.la-gacilly.fr

Onglet "vie municipale"

Rubrique "Publications du conseil"



Un mini-stade multisports dit « city park » a été installé dans chaque bourg de la commune en 2021.

Les jeunes conseillers municipaux sont déjà au travail ...

Comme annoncé, le conseil municipal des jeunes de la commune nouvelle a été élu le 15 octobre 2021 à l'issue d'un processus conforme aux règles habituelles des élections.

Dans un esprit de "liste ouverte", 15 jeunes se sont proposés lors d'une réunion publique et ont constitué la liste candidate à l'élection, puis ont rempli leur dossier de candidature.

Le jour J, le scrutin s'est déroulé avec présentation de la carte d'identité, passage dans l'isoloir, signature du registre et ..., à la fermeture du bureau, dépouillement des votes par les jeunes scrutateurs. Une vraie démarche de démocratie !

Cette soirée s'est terminée par la proclamation officielle de l'élection de la liste candidate. Et les élus adultes en charge de cette organisation ont félicité les jeunes nouveaux conseillers et conseillères pour leur élection, puis elles les ont remerciés pour leur envie de s'impliquer dans la vie de notre commune.

Au programme du CMJ



Le Conseil Municipal des Jeunes a pour projet d'inaugurer les 3 city-park installés en 2021 (au stade Aillet à La Gacilly, au Mortier de Glénac et près du stade de La Chapelle-Gaceline).

Les jeunes conseillers envisagent d'organiser une animation autour du jeu au printemps 2022 pour marquer l'arrivée de ces nouveaux équipements sportifs de proximité.



Clara Athimon
La Chapelle-G^{ine}
Classe : Terminale



Baptiste Audran
La Gacilly
Classe : Terminale



Renaud Bailliet-Euzen
La Gacilly
Classe : 5^{ème}



Maxime Buchet
La Gacilly
Classe : CM2



Axel Choupeaux
Glénac
Classe : CM2



Ewan Gorin
La Chapelle-G^{ine}
Classe : CM2



Amaury Guillemot
La Chapelle-G^{ine}
Classe : Terminale



Gwendoline Guillemot
Glénac
Classe : 6^{ème}



Tony Guillouët
La Gacilly
Classe : Terminale



Mayeul Lainé
Glénac
Classe : 6^{ème}



Youenn Lainé
Glénac
Classe : CM1



Tom Le Clézio
La Gacilly
Classe : Terminale



Mathis Nicole
La Gacilly
Classe : Terminale



Théo Renck
La Chapelle-G^{ine}
Classe : Terminale



Jade Rezkine
La Gacilly
Classe : 1^{ère}



Deuxième réunion du CMJ le 24 novembre 2021, avec, de gauche à droite :

Au 1^{er} rang : Axel Choupeaux, Maxime Buchet, Mayeul & Youenn Lainé, Gwendoline Guillemot – Au 2^{ème} rang : Jade Rezkine, Renaud Bailliet-Euzen, Ewan Gorin, Clara Athimon – Au 3^{ème} rang : Tony Guillouët, Mathis Nicole, Amaury Guillemot – Entourés par les élues : Marie Flageul, Sophie Nicole, Soazig Guérin, Solange Rubeaux – Absents : Baptiste Audran, Tom Le Clézio, Théo Renck.



Bravo à nos 15 nouveaux élus qui ont tenu leur première conférence de presse pour votre magazine le Fil de l'Actu

Comment et où avez-vous entendu parler de la création du Conseil Municipal des Jeunes à La Gacilly ?

Gwendoline, Youenn & Mayeul : Nous en avons parlé à l'école et nos parents ont été informés par les réseaux sociaux.

Quelles ont été les motivations qui vous ont amenés à déposer votre candidature ?

Mathis, Clara & Tony : Nous avons envie de participer à la vie communale pour améliorer le quotidien des habitants et proposer plus d'aménagements pour les jeunes.

Jade, Amaury & Renaud : Nous voulons connaître le fonctionnement de notre collectivité, être à l'écoute des jeunes et faire en sorte que leur parole soit prise en compte, et, plus largement, donner des idées pour le développement harmonieux de la commune.

Axel, Maxime & Ewan : Nous souhaitons comprendre comment fonctionne le conseil municipal pour ensuite pouvoir lui transmettre les messages et demandes des enfants de notre âge.

Depuis votre élection, vos amis et collègues de classe vous ont-ils interrogés sur le Conseil des Jeunes ?

Gwendoline, Youenn & Mayeul : Oui, ils nous ont demandé comment ça se passe. Et il y en a même quelques-uns qui regrettent de ne pas s'y être intéressés plus tôt.

Avez-vous déjà des projets pour votre mandature ? Même si vous savez bien qu'ils devront d'abord être débattus entre vous, puis hiérarchisés avant d'être transmis au Conseil adulte.

Gwendoline, Youenn & Mayeul : Nous aimerions faire des animations pour les jeunes et pour tous les habitants en lien avec l'environnement.

Jade, Amaury & Renaud : Nous envisageons de proposer des fêtes ou animations écocitoyennes de quartiers. On souhaiterait trouver des moyens d'inciter les jeunes à faire du sport. Et on voudrait aussi proposer des améliorations de certains trottoirs et routes.

Axel, Maxime & Ewan : Nous, on aimerait développer des festivités avec des manèges, organiser des actions de nettoyage de la nature, et proposer de faire des trottoirs dans différents endroits.

Mathis, Clara & Tony : Nous, on voudrait créer du lien entre les trois territoires de la commune avec des voies et pistes cyclables qui relient les trois bourgs et la mise en place de navettes sur l'ensemble de la commune nouvelle. On souhaiterait aussi rendre la commune plus 'verte', notamment en utilisant des énergies renouvelables sur les bâtiments communaux.

Bilan 2021 des travaux de voirie

En cette année 2021, bouleversée par l'épidémie de Covid 19, la commune à tout de même pu réaliser des chantiers d'envergure sur l'ensemble de son territoire.

On notera sur le territoire de La Chapelle-Gaceline :

- le réaménagement et la réfection des enrobés du centre ;
- la création de plateaux ralentisseurs afin de sécuriser les principaux carrefours du bourg ;
- des places de stationnement ont été créées ainsi que des espaces qui accueilleront des plantations afin d'embellir le bourg de La Chapelle Gaceline.

Glénac a bénéficié de la réfection de l'enrobé de la route allant de l'hippodrome de Pré-Naval jusqu'au village de La Plante, sur une distance de 2,8 kilomètres.

Le lotissement Bel Orient, sur le quartier de Gralia, a vu la totalité de sa voirie, comprenant les trottoirs, ainsi qu'une partie des réseaux refaits complètement en collaboration avec BSH, actuel propriétaire concessionnaire du lotissement. Un sens de circulation est désormais prévu avec le prolongement de la Rue des Jonquilles jusqu'à l'Avenue des Pins. Un plateau ralentisseur est en cours de réalisation au carrefour Avenue des Pins et Rue des Bleuets. A réception de ces travaux, BSH rétrocédera la partie voirie et réseaux à la commune qui en deviendra principale concessionnaire.

Des travaux de réfection de trottoirs ont également été faits. Les trottoirs de la Rue Marcel Chesnais, devant l'entrée de l'école Saint-Jugon, ont permis de sécuriser ce secteur. Ceux situés sur la route de Sixt sur Aff ont également été refaits, incluant la pose de potelets afin d'interdire le stationnement sauvage et de sécuriser les piétons.

L'élargissement d'une partie du trottoir de la Rue de l'Hôtel de Ville a permis de sécuriser les piétons : en rétrécissant la chaussée et en créant 3 places de stationnement, les véhicules sont ralentis sur cette voie.

D'autre part, la commune continue ses campagnes d'entretien curatif des routes et des chemins et de curage des fossés. Une campagne d'égouttage est aussi prévue tous les ans sur différents secteurs du territoire gacilien.

La commune vient également de mettre en place un règlement de busage des fossés qui est consultable en Mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie.

Ce règlement vise à encadrer les modalités d'autorisation, d'intervention et de prise en charge pour les différents types de situation : les busages pour droit d'accès, ceux "de complaisance", la charge de leur entretien, les réparations des busages, etc ...



Travaux à venir pour 2022

De nouveaux projets de restructuration, d'amélioration et de sécurisation des voiries sur le secteur gacilien sont en projet et étude.

Le projet de liaison douce devrait voir le jour entre La Chapelle-Gaceline et l'entrée de La Gacilly pour faciliter les déplacements des cyclistes et piétons.

Les trottoirs du secteur de La Glouzie vont bénéficier d'une réfection complète des enrobés afin de faciliter et de sécuriser les déplacements piétonniers.

D'autres projets sont à l'étude sur l'ensemble du territoire.

Le projet d'assainissement collectif du secteur du Pâtis est également en étude et les travaux devraient pouvoir débuter dans le courant du premier trimestre 2022.

La commune continuera également ses campagnes d'entretien des chemins, d'égouttage ainsi que d'entretien curatif des routes.

Une nouvelle campagne de curage de fossés sera également prévue et les habitants des secteurs concernés en seront informés à l'avance par une annonce dans « Le Fil d'infos », la lettre mensuelle de la mairie.





Élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) De l'étape 1 à l'étape 2

La démarche d'élaboration du PLU de la commune nouvelle de La Gacilly suit son cours. Cette fin d'année 2021 marque le passage à la deuxième étape du processus : la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

La première étape consistait en un diagnostic global et partagé du territoire. Cette phase de concertation a été menée malgré le contexte sanitaire.

Le résultat de ces échanges fait ainsi office de synthèse du diagnostic global, et servira à la constitution du PADD.

Ainsi, tout au long du premier semestre 2022, les élus travailleront à définir les grandes orientations souhaitées en terme d'aménagement durable du territoire. Cette deuxième étape s'achèvera par une concertation avec les personnes publiques associées (partenaires institutionnels) et par une présentation du document à l'ensemble de la population.

Pour rappel, un registre est mis à disposition du public à l'accueil du service urbanisme et technique. Ce registre vous permet, à titre d'exemple, de déposer toute demande ayant trait au devenir de vos parcelles cadastrales.

Petite note concernant le raccordement à la fibre

Pour toutes les questions liées à la fibre (déploiement, raccordement etc.), il convient de contacter directement votre opérateur qui est le mieux à même de répondre à vos interrogations. A aucun moment, la mairie n'intervient à propos du déploiement de la fibre chez les habitants.

Activité du service urbanisme en 2021

En 2021, le service urbanisme de la mairie de La Gacilly a traité 477 demandes d'autorisation d'urbanisme, réparties comme suit :

- 68 Permis de Construire (PC) ;
- 107 Déclarations Préalables de travaux (DP) ;
- 240 Certificats d'Urbanisme (CU) ;
- 62 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Le lotissement de Glénac

Pour information, au 9 décembre 2021, 2 terrains restent à vendre (29 € le m² T.T.C) dans le lotissement du Héron de Glénac :

- le lot 4 de 525 m² ;
- le lot 10 de 746 m².



Projet d'implantation du lotissement du Héron

Les actions du CCAS en fin d'année 2021

Repas des aînés - Les élus ont accueilli 290 convives au repas des aînés le 16 octobre. Gérard Caret, accordéoniste, assurait l'animation.

Comme chaque année, les doyens de l'assemblée ont été fêtés. Il s'agissait de Marie-Thérèse Piljean, 91 ans et d'André Poyac, 100 ans.

Ils ont reçu des chocolats et un bouquet de fleurs, offerts par l'association Génération Solidarité. M. Marcel Renaud a eu la surprise de recevoir ces mêmes présents : il fêtait ses 74 ans ce jour-là !



Collecte de la banque alimentaire - Cet événement d'envergure nationale permet de collecter des denrées qui sont ensuite distribuées à des familles de La Gacilly ou des communes voisines. Ce week-end est primordial pour le CCAS.

Un grand MERCI aux bénévoles mobilisés, aux donateurs pour leur générosité et à toutes les personnes qui ont relayé nos actions.

Et ce sont 2,5 tonnes de produits alimentaires et d'hygiène qui ont été récoltés.

Ce chiffre est à la hauteur de nos espoirs ... Encore une fois, merci à vous tous pour votre générosité!

Animation EHPAD - Nous avons eu le plaisir de rendre visite aux résidents de l'EHPAD Le Laurier Vert les 13 et 20 décembre pour un après-midi festif. Au programme, douceurs sucrés et chants. Avec la participation de génération Solidarité !



Semaine Bleue - Projection du film « J'demande pas la lune... » en présence du créateur Robert Coudray (le poète ferrailleur de Lizio).



Animation ESAT

Le CCAS accompagne les salariés de l'ESAT dans leurs projets.

Cette année, une formation PSC1 a été dispensée par les pompiers de La Gacilly et financée par le CCAS pour 58 travailleurs.

Et parce que la culture est indispensable au bien-vivre, le CCAS soutient le financement du spectacle « Qu'est-ce » de la compagnie CASUS DELIRES basée à Redon.

Ce spectacle a eu lieu le mercredi 8 décembre à l'espace culturel ARTEMISIA.



Et le petit dernier...

Week-end vaccination Covid - Une campagne de rappel vaccinal a été programmée le samedi 11 décembre dernier.

Les personnes âgées de plus de 70 ans ont été invitées à se présenter à la maison médicale afin de bénéficier de la 3ème dose du vaccin contre le covid 19.



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE

fnath.org

Permanence Juridique : chaque 3ème jeudi du mois à la Maison des Associations – rue des Graveurs (à côté de l'église), 56200 - LA GACILLY, avec un délégué départemental, ainsi que des membres bénévoles.

Renseignements auprès du bureau interdépartemental de LORIENT : **02.97.64.30.04**



Recensement de la population 2022

du 20 janvier au 19 février



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

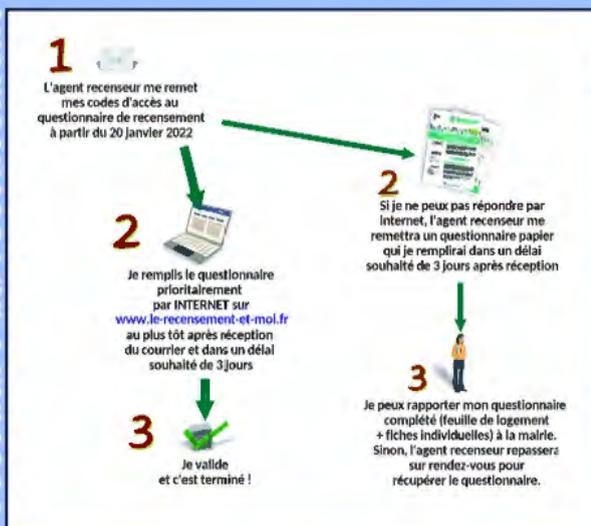
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles.
Le recensement de la population est gratuit.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr

Procédure du recensement



Les acteurs du recensement

LES COORDONNATEURS DU RECENSEMENT

Coordonnateur communal :
- Olivier REDOR



Coordonnateur par territoire :
- Olivier REDOR pour La Gacilly
- Jo GUILLOUCHE pour Glénac
- Hélène MAGRÉ pour La Chapelle-Gaceline

LES AGENTS RECENSEURS

Les agents recenseurs seront recrutés par la commune en décembre 2021.

Ils se présenteront à votre domicile avec une carte officielle délivrée par la mairie de La Gacilly.

Les origines : d'où vient Noël ?

La question semble avoir été posée mille fois, et sa réponse entendue : la date a été choisie par l'Église chrétienne pour fêter la naissance du Christ. Mais pourquoi cette date du 25 décembre ? Pourquoi la fin d'année, pourquoi si près du solstice d'hiver, qui marque le jour le plus court ? Et pourquoi ces symboles, du sapin à la bûche, en passant par les cadeaux, les lumières ?

La première trace d'une fête chrétienne le 25 décembre remonte aux années 330, à Rome. Car, avant Noël, des rituels liés à l'hiver et à la fin d'année existaient déjà. Par exemple, la décoration des maisons : les païens utilisaient des chandelles et des branchages de laurier, ou d'un autre arbre toujours vert.

La fameuse tradition de la bûche est probablement celtique : durant cette nuit du solstice, il ne faut pas que le feu s'éteigne, sinon le présage est très néfaste pour les récoltes à venir et la famille. Donc, on utilisait la plus grande bûche possible.

Avec la mondialisation des échanges culturels et la laïcisation de la société, les festivités liées à Noël prennent progressivement un caractère profane et familial et sont de plus en plus déconnectées de l'interprétation religieuse. C'est parallèlement à cette modification de la société, apparue dans les années 1960, que les illuminations de Noël, sous l'impulsion des villes, ont fait leur apparition.

Dans les grandes villes, comme dans les petits villages, la mise en place des décorations annuelles et la mise en lumière sont bien souvent très attendues. Peut-on imaginer La Gacilly sans décorations de Noël. Les premières guirlandes et décorations datent des années 1970. Elles sont restées inchangées pendant de nombreuses années. Dans les années 2000, avec la participation des artisans d'art et de nombreux bénévoles, de nombreux lustres avec boules à facettes ont été créés. Ils apportaient une belle touche d'originalité et de lumières dans les traversées de rues. Malheureusement ces décorations ne purent survivre à plus de 3 hivers et durent être retirées.

Maintenant, les décorations sont vérifiées et agréées avant d'être installées. La commune fait appel des sociétés comme INEO avec leur matériel de levage pour la pose de nombre d'éléments : les guirlandes sur l'église, les traversées de rues... Les agents de la commune, sous la houlette de Romain l'électricien, assurent la pose d'éléments plus bas, de projecteurs, de sapins.

La lumière est un élément nécessaire et recherché en ces courtes journées de fin d'année. Il n'est que de voir l'engouement autour de certains villages, comme Locronan en Finistère ou Rochefort-en-Terre chez nous.

L'an dernier, notre commune a décidé d'innover en faisant de La Gacilly non seulement un village éclairé comme partout, mais un village lumière qui attire et rayonne.



Elle a donc préparé un programme avec une entreprise spécialisée en mise en lumière des villes, la société Spectaculaire.

Dès le printemps 2020, un projet était étudié, soigneusement, minutieusement... Mais patatras ! Le Covid arriva avec sa cohorte de mesures de restrictions. Face aux incertitudes, en décembre, seule une partie des spectacles lumineux étaient maintenue et installée. Le couvre-feu était fixé à 19h. Les visiteurs n'avaient qu'une petite heure pour profiter du spectacle et de la magie des lumières.

Bouche à oreille, réseaux sociaux, ... l'engouement était tel que le Bout du Pont était envahi de familles venues redécouvrir La Gacilly By Night, concentrées en un seul lieu sur un temps très court. Alors, pour cause de surfréquentation, la mairie arrêta prématurément.

2021 était une nouvelle année. La commission illuminations, composée d'élus, de techniciens municipaux et de l'équipe d'Artémisia, avait planché depuis mars pour offrir aux gaciliens et visiteurs un parcours de lumière du bas en haut du village. Du 4 décembre au 2 janvier, de 18 à 23h La Gacilly prenait ses habits de lumière.

Rues réservées aux piétons, pont sécurisé, bénévoles de l'association ADP pour la sécurité, parkings mieux indiqués, tout a été en mis en œuvre pour faire du mois de décembre un mois de joie et d'enchantement. Bien sûr, la commune a préparé ce mois de décembre avec ses partenaires très actifs, la Collégiale des commerçants et artisans et le Comité de fêtes. Marché de Noël, lâcher de canards, ...

Des éléments décoratifs innovants ont aussi été installés dans les centres-bourgs de Glénac et La Chapelle. Et un concours de selfies (faire 3 selfies dans les 3 territoires historiques) a permis de faire découvrir ou redécouvrir ces 2 bourgs au plus grand nombre.

On peut se féliciter que, dans les trois territoires historiques, Décembre 2021 a été riche en animations !

Les deux chevaliers de la luminescence

On appuie sur le bouton et, tous les jours à 18h, La Gacilly s'illumine, s'embrase. Derrière cette réussite se cachent des professionnels qui, dans l'ombre et en toute discrétion, ont travaillé à la conception, à la préparation et à la mise en œuvre de ce spectacle : Romain et Arnaud.

Portrait de Romain Bouchet, électricien communal

Âgé d'une petite trentaine d'année, Romain est l'électricien de la commune depuis 3 ans. Avant de venir à La Gacilly, il a travaillé sur des gros chantiers comme le métro de Rennes. Puis à la mairie de Liffré où il a fait une première expérience d'agent communal qui lui a plu. C'est ce qui l'a amené à proposer sa candidature à La Gacilly quand le poste d'électricien s'est libéré.

Les rôles de Romain l'électricien

Il assure la maintenance électrique sur la centaine de bâtiments de la commune, du plus grand, Artémisia, aux plus modestes comme les bâtiments locatifs, en passant par les églises, l'école, etc...

Autre mission : s'occuper des animations de l'été en extérieur; à l'étang de La Chapelle, au Mortier à Glénac, aux prairies d'Artémisia et du Port à La Gacilly. Il faut prévoir, et parfois créer, les branchements et très longues rallonges.

En 2021, il a aussi anticipé les illuminations de décembre. Gestion du budget, conception, avec Arnaud et Frédéric, du projet global en partenariat avec la société Spectaculaire, recherche et commande de nouveaux produits.

Romain et les festivités de décembre

Pour Romain, la préparation commence en janvier avec la dépose du matériel qui a passé un mois dehors. Il faut tout vérifier avant de ranger. Voir ce qui fonctionne, et aussi ce qui a plu aux visiteurs pour faire un choix "éclairé" sur les éléments à conserver pour la fois suivante.

En juin, il est grand temps de préparer le programme de décembre. Romain, par sa connaissance de la ville, sait où on peut se brancher, ce qu'il est possible de faire du point de vue technique. Il lui faut proposer un choix de nouvelles décorations, organiser les commandes, planifier la pose en interne et avec les sociétés extérieures.



Pour créer la mise en lumière, il travaille avec Arnaud qui, lui, a une approche plus artistique sur la mise en couleurs et en perspective. Ils étudient ensemble le projet et font une proposition globale aux élus.

Dès novembre commencent les opérations pour fixer et alimenter les 352 éléments. Il faut vérifier les fixations murales, tester les arrivées électriques, gérer les plateformes élévatoires, dans les rues avec la circulation, et par tous les temps ... En novembre, il n'a qu'un mois pour tout poser à La Gacilly, La Chapelle et Glénac.

Animations de décembre et illuminations l'occupent presque à plein temps à la fin de l'année. Tout doit être prêt pour que le 1^{er} week-end de décembre la lumière soit !



Et la lumière fut ! Merci Romain.



Portrait et entretien avec Arnaud Véron, régisseur d'Artémisia, spécialiste lumière

Avant d'arriver à La Gacilly, Arnaud était régisseur son et vidéo sur des tournées. Il était donc toujours en déplacement pour des compagnies en France et aussi à l'étranger. En plus de ces tournées, il faisait aussi de la régie de festivals et a eu l'occasion de travailler avec Frédéric, le directeur d'Artémisia, sur plusieurs d'entre eux.

Aussi, quand le poste de régisseur s'est libéré, Frédéric a contacté Arnaud qui souhaitait travailler sur un projet inscrit dans la durée après des années déambuloires.

Quel est le travail d'un régisseur ? :

« Des missions techniques d'entretien et d'améliorations autour du bâtiment d'Artémisia, et surtout l'organisation et le montage des spectacles et salons : le son, la lumière, la vidéo, les structures, le matériel, seul ou en créant des équipes avec des intermittents du spectacle.

Pour les illuminations de 2020, M. le Maire nous a demandé, à Frédéric et moi, de réfléchir à ce qu'il était possible de faire en complément de ce que proposait la société Spectaculaire (qui a mis en lumière le Bout du Pont en 2020). Nous avons fait de l'embellissement.

Cela a bien plu en 2020, suffisamment en tout cas pour que j'aie envie de continuer en 2021.



Pour moi, la période de Noël, c'est avant tout la fête des familles et surtout des enfants.

Nous n'avons pas d'offre complète dans ce sens et nous souhaitons, avec Frédéric, faire une proposition plus globale incluant La Chapelle et Glénac. Des petites scénettes ont donc vu le jour près des églises et aussi place de la Ferronnerie à La Gacilly avec des personnages lumineux sympathiques dont les familles seront amenées à s'agrandir au fil des ans. Avec un concours de selfies sur ces 3 lieux.

En 2021 à La Gacilly, l'idée était d'éclairer, de créer une ambiance sur tout un parcours qui part de la Fabrique vers l'église en passant par le chemin des Marbriers, les rues Lafayette et du Relais postal en complément des installations de la société Spectaculaire.

C'est un réel plaisir de travailler avec Romain. C'est quelqu'un qui a voyagé aussi et qui, au-delà d'être professionnel, est ouvert d'esprit et généreux dans sa manière de voir les choses. Quand on a quelque chose de nouveau à fabriquer, c'est précieux de s'entourer de personnes comme Romain.

J'espère que ces mises en lumières ont apporté de la joie dans le cœur de tous ! »



De gauche à droite : Jean-Yvon Castel adjoint à la culture, Romain Bouchet électricien, Frédéric Guyomarc'h directeur d'Artémisia, Arnaud Véron régisseur d'Artémisia et Philippe Noget, maire délégué de La Gacilly

Dossier
spécial

Les associations sportives de la commune nouvelle de La Gacilly

Dans ce "Fil d'Actu n°11", nous souhaitons mettre en lumière la richesse du tissu sportif gacilien. Du loisir à la compétition, en passant par la recherche du 'mieux-être-en-forme', beaucoup d'associations proposent aux habitants de notre commune et des environs de pratiquer une activité sportive.

**Des propositions d'activités sportives,
il y en a pour tout le monde !**

Vous retrouvez dans ce dossier qui leur est consacré toutes les associations sportives qui nous ont fait parvenir leur présentation pour ce magazine.



Moto-Club de Glénac

Président : Guy NAËL

Mail : contact@motoclub-glenac.com

Site web : www.motoclub-glenac.com

+ page Facebook du club

L'année 2021

Initialement prévue le 25 avril, notre manifestation annuelle a été reportée à la date du 29 août que la FFM nous a imposée en fonction de son calendrier.

Cette date de fin août a posé des problèmes de disponibilité des bénévoles, d'autant plus que les contraintes sanitaires nous ont obligés à revoir nos parkings et la façon de les gérer. Mais le Moto Club de Glénac a su répondre présent malgré toutes ces difficultés.

Le choix du Conseil d'Administration du club de vouloir le report de l'épreuve s'est révélé payant alors que tant d'autres clubs ont choisi de baisser les bras. Une belle fête de moto-cross, un public conquis, des bénévoles heureux avec, en plus, un beau soleil.

Le 28 novembre 2021, nous avons organisé une journée de découverte de la moto à l'intention des jeunes de 6 à 12 ans.



Nos projets sportifs 2022

Nous avons sollicité 2 Championnats de France, un 450cc et un 250cc. Un Trophée Club complètera la journée. **Date retenue par la FFM est le 27 mars.**

D'autre part, le 2^{ème} dimanche de chaque mois, le circuit est ouvert, aux entrainements pour les pilotes titulaires d'une licence FFM.

Côté forces vives, nous avons 52 adhérents :

- 28 licenciés FFM (12 pilotes, 10 commissaires de piste et techniques, 2 licences dirigeants, ainsi que 3 chronos, 1 assistant pilote) ;

- 24 cartes de membres actifs ;

Et aussi ... 200 bénévoles le jour des épreuves !





Saint-Léon Glénac



Présidente : Julie CHEVALIER

Mail : saintleonglenac.secretariatg@gmail.com
sites.google.com/site/saintleondeglenac/home

Association active depuis 1950, la Saint Léon de Glénac se compose aujourd'hui de trois sections : football, gym douce et basketball avec sa sous-section multisports. Entre joueurs et dirigeants, nous comptons donc à notre actif un effectif d'un peu plus de 150 adhérents.

Créée il y a plus de 70 ans, l'association Saint Léon Glénac s'organise autour du sport ainsi que des nombreux événements festifs qui permettent aux joueurs, dirigeants, bénévoles et extérieurs de se réunir pour partager ensemble des moments conviviaux.

Les deux principales manifestations organisées par le club sont le Trail du Mortier et la Fête des Marais. La situation sanitaire nous a malheureusement contraints à annuler ces deux événements en 2020 et 2021. Nous espérons qu'ils pourront avoir lieu en 2022 pour plusieurs raisons.

Au-delà du côté financier c'est d'abord une façon de réunir les membres et les personnes extérieures : les deux événements rassemblant respectivement 600 et 900 personnes en moyenne. Deuxièmement, c'est aussi une manière de créer de nouveaux liens et de pérenniser le bénévolat qui nous tient tant à cœur.

Le bénévolat est en effet, à notre sens, un point central parce que, sans cette précieuse solidarité présente au sein de notre association, l'ensemble de ces festivités ne pourrait pas être organisé, ce qui provoquerait petit à petit l'affaiblissement puis la disparition de nos clubs.

Voici maintenant quelques mots des différents présidents de sections qui permettront d'enrichir la description de notre association.

Julie Chevalier, présidente

Saint-Léon Glénac section Football

Nous comptons actuellement 40 licenciés joueurs et une trentaine de dirigeants.

Depuis 5 ans, la section foot arrive à attirer de jeunes joueurs avec une moyenne d'âge de 21 ans. De plus, le club a réussi à recruter un éducateur sportif pour ses deux équipes séniors, ce qui n'est pas négligeable pour un club de niveau district.



La construction du foyer et la rénovation de la buvette sont de véritables atouts pour la vie du club dans les années à venir.

Ces deux chantiers importants n'auraient jamais pu voir le jour sans les différentes subventions, et surtout sans la détermination et le courage de nos bénévoles. Grand merci à elles et eux !

Une fois par an, nous organisons aussi en interne, un tournoi FIFA sur Playstation. Il se déroule pendant les vacances de Noël.

Damien Hardy,
président de la section football

Saint-Léon Glénac section Basketball

En ce qui concerne la section "basketball" de la Saint-Léon, nous avons environ 60 membres, dont 20 adhérents sont spécifiques à notre sous-section "Multisports".

Plus spécifiquement pour le basket, depuis maintenant 3 saisons, nous sommes en CTC avec les clubs de Redon et Bains-sur-Oust, c'est-à-dire en Coopération Territoriale de Clubs.

Ce groupement assure une pérennisation de notre sport en mutualisant l'ensemble de nos effectifs. Cette coopération offre la possibilité à chacun de pouvoir évoluer à son niveau en compétition. La multitude des créneaux d'entraînements permet de s'adapter aux emplois du temps de chacun, et d'offrir la même chance à tous.

Le groupement permet aussi de mutualiser les moyens matériels et humains, ce qui est bénéfique à tous points de vue (planification d'événements, déroulement des week-ends sportifs, etc...).

La saison 2022 souffle un air de réel retour à la normale. Il est donc de notre devoir de dirigeants de remotiver l'ensemble des adhérents pour continuer de faire vivre cet amour du ballon rond.

*



Pour le multisport, un cours est assuré le jeudi à la salle des sports de 19h30 à 21h. Ce cours est encadré par un éducateur sportif qui propose de découvrir différents sports tout au long de l'année. Au-delà de se dépenser, c'est aussi une manière de faire travailler vos zygomatiques : bonne ambiance assurée !

Mathilde Venancio et Julie Chevalier,
présidentes de la section basketball

Saint-Léon Glénac section Gym douce

La section gym se compose d'une vingtaine de licenciés. Une séance est proposée chaque mardi à la salle des sports de 15h à 16h, encadrée par un éducateur sportif.

Cette séance permet à tous d'y faire du sport, ce qui est un bon moyen pour prendre du plaisir, tout en apportant de l'énergie, de la souplesse ainsi que du renforcement musculaire.



C'est un moment d'échange convivial qui est ouvert à tous, femmes et hommes. Il est toujours possible de venir nous rejoindre.

Madeleine Régent,
Présidente de la section gym douce

Projets de la Saint-Léon

Avant de terminer cet article, j'aimerais vous faire part de différents projets et événements à venir organisés par notre club.

En effet, selon nous, il est important, de regarder vers l'avenir, pour assurer la pérennisation de la vie de l'association à chaque niveau.

Premièrement, deux dates sont déjà à retenir pour l'année 2022 :

→ 18 Juin 2022 pour le Trail du Mortier

→ et 16 juillet 2022 pour la Fête de Marais.

Deuxièmement, nous devrions dans les mois à venir ouvrir notre section running. Elle permettra à nos amateurs de courses de pouvoir se retrouver plus facilement pour aller courir sur nos beaux sentiers de campagne.

Julie Chevalier,
présidente de la Saint Léon Glénac

US La Gacilly section foot

« Faire grandir nos jeunes sur le terrain et dans la vie » depuis 100 ans à La Gacilly !



Des aides à l'insertion professionnelle !

Parce que nos jeunes grandissent, parce que nous souhaitons qu'ils s'épanouissent sportivement et professionnellement aussi dans notre région, nous organisons des ateliers avec des agences d'intérim. Cette année, nous avons aussi signé une convention avec le groupe Yves Rocher pour favoriser l'insertion professionnelle de nos footballeurs et footballeuses au travers de stages ou apprentissages.

Une nouvelle section : « Sport pour tous ! »

Cette année, et pour sa 100ème année, parce que le foot est avant tout une affaire de partage et de complicité, nous avons créé une section « sport pour tous » en liaison avec l'ESAT et le centre d'Aide par le Travail.

Ainsi, tous les mercredis, des jeunes (filles et garçons) souffrant d'un handicap s'entraînent au milieu de tous les jeunes avec les coachs et les équipements du club. Ils ont obtenu leur licence USG ! Avec l'aide de tous !

100 ans !

Avec plus de 400 licenciés et bénévoles, L'Union Sportive de La Gacilly perpétue une tradition vieille de 100 ans ! Le saviez-vous ? C'est en 1921 que le premier club de foot est né à La Gacilly. Il y a 100 ans que nos enfants, parents et grands-parents s'épanouissent autour de ce sport. Cela fait 100 ans que des dizaines de bénévoles ont fait grandir ce sport à La Gacilly ... Nous aurons le plaisir de vous raconter tout cela le 28 mai lors de notre journée anniversaire à laquelle vous serez tous conviés. Garçons et filles !

Et l'Union sportive de La Gacilly a bien grandi ! Des éducateurs formés et diplômés, une école de foot féminine est venue compléter celle des garçons dès l'âge de 6 ans ! Des équipes de moins de 13 ans, 15 ans et 17 ans pour filles et garçons et, bien entendu 3 équipes seniors et 2 équipes féminines dont l'équipe première évolue même au plus haut niveau Régional en compagnie des stades brestois, quimpérois, vannetais ... Rien que cela ! Bravo les filles !

Des valeurs et une promesse !

Loin du sport business et de certains excès parfois, la promesse du club est de « faire grandir nos jeunes sur le terrain dans la vie »... La pratique du football en club est une école de la vie : le sport en équipe, l'entraînement pour progresser, l'écoute et l'effort sont des valeurs qui seront tellement utiles plus tard quand ils seront grands ...

Avec des éducateurs formés et diplômés, une entente avec les communes voisines (Sixt, Carentoir, Glénac...) de façon à avoir plusieurs équipes par niveau et permettre à chaque enfant de jouer à son niveau, l'Union Sportive de La Gacilly entend aider ses jeunes à grandir au travers de leur passion.



Enfin, toute cette dynamique qui accompagne l'USG ne pourrait se poursuivre sans l'aide de la mairie, de nos partenaires et de nos bénévoles que nous remercions infiniment pour leur temps passé, leur enthousiasme et leur passion !



Pays de La Gacilly Handball

paysdelagacillyhb.wixsite.com/pghb
www.facebook.com/paysdelagacillyhb/



Deux clubs de handball existaient sur le secteur de La Gacilly dans les années 2000 : l'Union Sportive Gacilienne Handball et la Fondeliennaise de Carentoir. Chacun tentait de développer le handball sur son secteur. Au fil des années, les responsables des deux clubs ont décidé de faire une entente pour renforcer leurs effectifs et créer de nouvelles équipes.

En Juin 2009, les dirigeants ont choisi de dissoudre les 2 associations afin d'en créer une seule pour avoir une identité collective et développer le handball sur le territoire du Pays de La Gacilly. Ainsi est né le PAYS DE LA GACILLY HANDBALL.

Depuis, tous les membres travaillent à la promotion de ce sport collectif et au développement de ce club. Avec sa nouvelle couleur de base, le rose !

Au fil des années, nous voyons l'évolution avec une hausse du nombre de licenciés parfois considérable.

En 2021 le Club compte 150 licenciés avec 7 équipes engagées en compétition, une école de handball avec un groupe de baby hand dès 3 ans et un groupe de mini-hand, et une section multisports.

En 2021, le club a organisé son premier tournoi handball fluo qui a connu un franc succès. Et nous organisons de nombreuses animations annuelles : repas raclette, vide-grenier de Pâques, loto spécial enfants. Et d'autres animations moins importantes telles que l'animation de Noël pour les baby et mini hand, tournoi avec le collège en fin d'année scolaire, animation Kinder Day, ...



Country Line Dance La Gacilly

Président : Patrick Colombel
 Téléphone : 06 80 91 38 33
 Mail : did.mouraud@orange.fr

L'association, née en 2016 avec quelques danseurs amateurs, compte aujourd'hui environ 50 adhérents âgés de 28 à 82 ans.

Les cours sont dispensés par Pierre Martin, animateur expérimenté et passionné. Il recherche et sélectionne les musiques, explique les pas, se constitue ses playlists qui font le bonheur de tous les danseurs country.

Les cours, répartis sur 3 niveaux, ont lieu sous les halles de La Gacilly, le vendredi soir :

- de 18h30 à 19h30 pour les débutants,
- de 19h30 à 20h30 pour les novices
- et de 20h30 à 21h30 pour les plus aguerris.

L'adhésion est d'un montant de 90 € pour l'année.

On y pratique la danse Country et la Line dance dans une ambiance chaleureuse, conviviale et animée. Lorsque l'on sait qu'en country, à chaque musique correspond une danse, le volume de chorégraphies à apprendre est infini.

Les moments à partager ne manquent pas : repas de Noël, galette des rois, pique-nique en fin de saison, bal, ...

L'association Country Line Dance La Gacilly participe toujours avec plaisir à diverses représentations dans les fêtes locales ou à des animations et répond aussi à la demande d'autres associations gacilliennes.

Les projets d'animations ne manquent jamais ... Nous essaierons d'organiser en 2022 une journée de danse Country, avec stage et bal.

Beau programme en perspective !

US La Gacilly section Cyclisme

Le 4 Janvier 1978, la section cyclisme gacilienne de l'Union Sportive Gacilienne était créée, groupant toutes les formes de cyclisme (compétition et cyclotourisme). En 2013, l'USG était dissoute et devenait l'Union Sportive La Gacilly Cyclisme.

Pour la saison 2020-2021, le bureau se composait :

- président d'honneur : François Naël ;
- président actif : Dominique Méaudre ;
- 1^{er} vice Président : Pierre Roussette) ;
- 2^{ème} vice Président : Daniel Morin ;
- Trésorier : Jean Claude Noel ;
- Secrétaire correspondante : Mariannick Jagut (elle et son mari cumulent 70 ans de bénévolat au sein du club).

Lors de l'Assemblée Générale du 29 Octobre 2021, de nouveaux membres sont arrivés et un nouveau bureau a été élu pour la saison 2021-2022 :

Président : Yoann Guérillon ;
Trésorière : Corinne Le Flohic ;
Secrétaire : Margaux Noblet ;
Correspondant : Ludovic Jouan.

Président : Yoann GUERILLON

Tél : 07 63 04 37 10

www.facebook.com/usg.lagacillycyclisme

En 2021, il y a 63 licenciés au club et nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux coureurs en 2022.

Durant la saison 2021, Philippe Ricaud a été champion du Morbihan des 3^{ème} catégorie et Enzo Guérillon a participé à la Coupe de France de Cyclo cross à Quelneuc avec le comité du Morbihan.

Les événements pour 2022

Le club organise 5 épreuves dans l'année :

→ Le 17 Avril 2022, 3 courses à La Chapelle Gaceline : une pass, cadets et 2,3, juniors et open.

→ Le 26 Juin 2022, la 32^{ème} édition de l'Elan Gacilien réservée aux 2,3 et juniors, une course d'attente dédiée aux pass cyclisme et pass open.

→ Les 3 autres courses se dérouleront à Tréal, Lohéac et La Telhaie.

Nous tenons à remercier, le bureau, les bénévoles ainsi que les sponsors.

Et Vive le vélo !



Nouveaux membres du bureau pour la saison 2021-2022



Philippe Ricaud, champion du Morbihan des 3^{èmes} catégories



Enzo Guérillon, Coupe de France de Cyclo Cross à Quelneuc



Yoga Pays de Redon

Président : Pierre MILON

Téléphone : 07 52 03 94 41

Mail : melanieaddapro@gmail.com

melanieaddapro.wixsite.com/yoga-pays-de-redon



Petite association locale qui propose à travers différents cours et stages, la découverte et la pratique du Yoga.

Venir, dérouler son tapis, se mouvoir, respirer, voilà la première démarche à suivre pour entrer dans la superbe aventure qu'est la découverte de soi.

Cours collectifs à La Gacilly :

12 places par cours

- Un cours le jeudi à 18h30

- Et un autre le jeudi à 20h

À la salle Mathurin Robert,
Rue des coquelicots, Gralía

Les Coureurs de l'Aff



Président : Guillaume BRIZARD
 Téléphone : 06 72 78 40 45
 Mail : coureursdelaff@gmail.com
 Site web : [HTTPS://tinyurl.com/CoureursDelAff](https://tinyurl.com/CoureursDelAff)

Venez rejoindre toute l'équipe des coureurs de L'Aff et découvrir les sentiers des alentours de la Gacilly. On vous propose des runs conviviaux pour tous les niveaux, femmes et hommes :

→ Entraînement le mercredi à 18 h :
 Séance encadrée par Philippe Menguel.
 Rendez-vous : Parking Halles La Gacilly (côté poste).
 Créneau du mercredi : intensité (fractionné, cinétique de VO2max, cotes de Lydiard, HIIT...), puis à la Halle, séance de Tabata.

→ Entraînement le vendredi à 18 h 15 :
 Séance encadrée par Philippe Menguel.
 Rendez-vous : Parking du Gymnase (salle parquet) de la Gacilly, à côté du garage Roblin.
 Créneau du vendredi : endurance (6km environ) et renforcement musculaire en salle (vestiaire et douche possible).

→ Sortie commune le dimanche matin, avec un aff'teur en prime : départ gymnase de La Gacilly.

3 groupes

- "Les antilopes"
 Départ de la mairie à 10 h.
 Pour 8-10 km environ ; 1 h de course selon la forme du jour ; accompagnateur : David Grimaud.
- "Les gazelles"
 Départ de la mairie 9 h 30.
 Pour 10-15 km ; soit environ 1 h 15-30 selon la forme du jour ; accompagnateur : Aurélien Le Gal.
- "Les Guépards"
 Départ de la Marie à 9 h.
 Pour une course de 2 h.



Présidente : Sylvie GIBOIRE
 Téléphone : 06 83 45 05 77
 Mail : giboire.sylvie@free.fr
 Site web : <http://gymbienetrelagacilly.free.fr/>

Notre association sportive a été reprise en 2018 par une nouvelle équipe qui a pour objectif l'épanouissement de chaque individu grâce à la pratique de la gymnastique loisir, une pratique rendue accessible par des tarifs attractifs et dans un cadre convivial.

Le nombre de licenciés est de plus de 90, à mi-novembre 2021.



Encadrées par des animatrices diplômées, les activités proposées sont : Gym douce, Yoga, Stretching, C.A.F. (Cuisses, Abdos, Fessiers), Renfo training, Pilates, Qi Gong,

Affiliée à la Fédération Sports Pour Tous, Gym&Bien-être propose également des marches (Marche Printanière) ainsi que des initiations à la pratique sportive dans le cadre d'un Road Tour organisé en Bretagne par la Fédération.



21 publications

623 abonnés

101 abonnements

Mairie de La Gacilly

📍 Commune nouvelle de La Gacilly : Glénac, la Chapelle-Gaceline et La Gacilly

#unispourbienvivreensemblealagacilly

www.la-gacilly.fr



Rétro 2021

Follow



362 likes

Chorale Florilège à Artémisia

Rétro 2021

Follow



362 likes

Festival Des Arts de la Rue

Rétro 2021

Follow



362 likes

Spectacle de marionnettes à Glénac

Rétro 2021

Follow



362 likes

Forum des associations

Rétro 2021

Follow



362 likes

Festival Photo

Rétro 2021

Follow



362 likes

Traversées de BuisSONS d'EAU à Artémisia

Rétro 2021

Follow



362 likes

Marché d'été

Rétro 2021

Follow



362 likes

Spectacle au Théâtre équestre de La Chapelle Gaceline

Rétro 2021

Follow

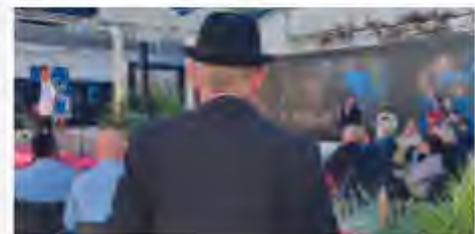


362 likes

Orchestre Symphonique de Bretagne à Artémisia

Rétro 2021

Follow



362 likes

Festival Photo



mairielagacilly

RETROSPECTIVE

21 publications

623 abonnés

101 abonnements

Mairie de La Gacilly

📍 Commune nouvelle de La Gacilly : Glénac, la Chapelle-Gaceline et La Gacilly

#unispourbienvivreensemblealagacilly

www.la-gacilly.fr

Rétro 2021

Follow



362 likes

Inauguration rue de La Chapelle-Gaceline

Rétro 2021

Follow



362 likes

Nature en Fête

Rétro 2021

Follow



362 likes

Nature en Fête

Rétro 2021

Follow



362 likes

Cérémonie du 11 Novembre à La Gacilly

Rétro 2021

Follow



362 likes

Vide Grenier de Glénac

Rétro 2021

Follow



362 likes

Cérémonie du 11 Novembre à Glénac

Rétro 2021

Follow



362 likes

Fête de la soupe

Rétro 2021

Follow



362 likes

Initiation Moto Cross

Rétro 2021

Follow



362 likes

Gaming X Retro Gaming à Artémisia

Rétro 2021

Follow



362 likes

Visite du Préfet du Morbihan

Aëlle Epicerie Fine

3 Place Yves-Rocher, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi

de 9h30 à 13h30 et de 15h30 à 19h00

Fermé le dimanche et le lundi

Coordonnées :

Tél : 02 99 91 68 20

Mail : epicerie-aelle@orange.fr

www.facebook.com/epicerieaelle

Idéalement située place Yves-Rocher à la place d'un salon de coiffure, l'épicerie fine Aëlle vient d'ouvrir. Léna Leblanc, originaire de Carentoir où elle travaillait dans l'hôtellerie et la restauration, souhaitait ouvrir son propre établissement dans le secteur de La Gacilly. Tout a démarré en juin dernier quand ce local commercial, en face des Halles, s'est trouvé disponible ; il a été entièrement rénové et décoré avec goût.

Un espace cave - Léna propose un large choix de vins français, d'alcools, de spiritueux. Bientôt viendront s'y ajouter des bières, des jus de fruits, des limonades.

Un espace fromagerie - Derrière le comptoir, des fromages de toutes les régions françaises : des Pyrénées, des Deux-Sèvres, de Savoie, du Nord,



d'Auvergne, du

Jura ; Morbier, St Nectaire, Comté ; des fromages plus sourcés aussi dont certains à la truffe pour les fêtes ; et des fromages locaux comme la Trappe de Timadeuc, la tome de Rhuy. Beaucoup de fromages français, quelques petits suisses et des classiques italiens.

Un espace charcuterie - de qualité !!! Jambons secs, saucissons et produits en conserve.

Et d'autres espaces - Crèmerie, chocolats, confitures, épicerie sèche, cafés, thés, etc...

En fait, plein de bonnes choses pour se faire plaisir !

Le club La Clé

Concerne toutes les entreprises, commerces et artisans du territoire de La Gacilly - Carentoir.

Il a pour objectifs de :

- Créer du lien entre adhérents professionnels du territoire (réseau)
- Partager les expériences et échanger sur les problématiques (rompre l'isolement)
- Fédérer les acteurs locaux
- Faciliter les affaires entre partenaires locaux

Une cotisation annuelle, adaptée selon les effectifs de l'Entreprise, permet de mettre en place différentes animations (environ 1 tous les 2 mois) telles des visites d'entreprises, des présentations-débats sur des thèmes professionnels (recrutement, subventions, fiscalité, speed business meeting...) et d'autres rencontres plus culturelles ou festives (visite du Festival photo de La Gacilly, footgolf ...).



Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au bureau : Eric VAUCELLE (président, Sté Groupe Rocher) au 02 99 08 29 66 ou Guillaume FERRE (vice-président, Sté GF Palettes) au 02 99 08 88 81 ou Arielle UCHEDA (secrétaire, Sté Ma Cuisine a du sens) au 06 37 51 92 62 ou Bastien JOUAN (trésorier, Sté Vue de ma fenêtre) au 06 20 60 43 07 ou nous envoyer un email à contact@lacle.bzh

La Jolie Pause

1 Place de l'église, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

- du mardi au vendredi : 12h à 19h
- le samedi : 11h à 19h
- le dimanche : 14h - 19h
- Fermé le lundi

Coordonnées :

Tél : 06 83 32 39 65 ou 02 23 10 41 31

www.facebook.com/lajoliepause.lagacilly

Madame Joly,oureuse de notre village pour son cadre et son dynamisme, a fait un virage à 180° pour quitter une carrière professionnelle dans l'industrie et se lancer dans un projet longuement réfléchi en famille : l'ouverture de son salon de thé.

Elle a naturellement choisi La Gacilly.

Judicieusement nommé La Jolie Pause, en face de la pharmacie, il est ouvert depuis juillet dernier. L'ancien magasin de fleurs a été complètement transformé pour vous accueillir dans un cadre harmonieux et chaleureux le temps d'une pause gourmande ou pas.

« J'ai créé ce lieu pour que les gens puissent prendre une pause, et ceci toute l'année » précise Céline.



La Jolie Pause
SALON DE THÉ esprit BROCANTE

La maîtresse des lieux vous y propose un large choix de cafés bio torréfiés à Carquefou, de thés, et d'infusions de l'Amante verte de Sixt. Ces produits sont aussi disponibles en vrac pour pouvoir les déguster à la maison. Pour les accompagner, uniquement des spécialités gaciliennes: du salé-sucré du Coin des Artistes, sucrées de Bara Mad de Morgane et Vincent, chocolats de la Chocolaterie Cho & Co, macarons de chez Pierre Morel.

Bien au chaud l'hiver, ou sur la terrasse l'été, toutes les saisons sont belles à la Jolie Pause.

Le Bonheur est dans le Thé

2 bis rue Montauban, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

du mardi au samedi : de 10h à 12h30
Et de 14h à 18h30

Fermé le dimanche et le lundi

Coordonnées :

Tél : 07 70 22 90 35

www.facebook.com/bonheurdanslethe

Venant de Rochefort, Thibault Munuz est un spécialiste de Thé. Il a ouvert sa boutique en juillet dernier.

Il y propose un vaste choix de thés :

- ✓ de la Compagnie Baronny'S, petite société du Finistère,
- ✓ et de la Compagnie Coloniale, grande société parisienne.

En sachets, en petites boîtes et en vrac.



Le Bonheur est dans le Thé

Vous y trouvez aussi toute une gamme d'accessoires pour magnifier cette boisson appréciée par plus de 2 milliards de consommateurs.

Sa boutique propose aussi un vaste et riche choix de confitures, de gâteaux, bonbons et chocolats belges.

L'autre passion de Thibault, c'est le café.

Il dispose déjà des machines et souhaite bientôt torréfier et moulin ses propres grains.



Situé sur la commune de Saint-Marcel, le **Musée de la Résistance en Bretagne** a bien failli disparaître. Les élus de l'Oust à Brocéliande Communauté, conscients de l'importance de ce musée au niveau historique et mémoriel ainsi qu'au regard du rayonnement du territoire, se sont engagés pour sa pérennisation. Après deux années de travaux, il a été inauguré le 17 septembre 2021.

Construit sur le site du maquis de Saint-Marcel, théâtre de la bataille du 18 juin 1944, le musée a connu une forte attractivité au début des années 1980 avant d'être confronté à des difficultés financières chroniques, à un vieillissement prématuré de ses infrastructures et à une obsolescence de sa muséographie. Tout ceci avait entraîné une diminution progressive de sa fréquentation.

Aujourd'hui, la mobilisation de tous les élus et un accompagnement financier conséquent des partenaires institutionnels ont permis sa renaissance.

Un projet architectural ambitieux

Du musée initial ne sont conservées que trois nefs prolongées en extrémité par deux nouveaux auvents en structure métallique. Un nouveau corps de bâtiment permet de fermer l'ensemble et de créer, au cœur du quadrilatère, un nouveau patio.

Les deux auvents métalliques, habillés d'un bardage ajouré en bois brûlé, rappellent la politique de la terre brûlée et l'incendie des fermes environnantes opérées par l'armée allemande après les combats de Saint Marcel.



A l'entrée, sous l'auvent, un jeune chêne traverse symboliquement le bardage en bois brûlé pour exprimer la force de la vie sur les ruines de la guerre. Les bâtiments sont revêtus d'un parement homogène en pierre de schiste et grès de même nature que la pierre des bâtiments de Saint-Marcel.

Une nouvelle scénographie

Labellisé « Musée de France », les collections sont inaliénables et doivent être inscrites sur un inventaire réglementaire. Ainsi, pendant la période des travaux, les 12000 pièces ont été répertoriées.

Au-delà d'une éventuelle restauration, chaque objet a été documenté afin de préciser les conditions de son entrée dans les collections, son histoire, ... Le Musée ne présentant qu'un millier d'objets, ceux-ci ont donc été sélectionnés, étiquetés, en vue de leur installation dans les vitrines. De l'ancienne scénographie, les éléments les plus symboliques comme la « rue » et le « Bunker » ont été conservés.

La visite se déroule de façon chronologique. En fin de parcours, les véhicules lourds sont présentés dans un espace plus intimiste.

Tout au long de l'année, expositions temporaires et animations culturelles seront également proposées.

HORAIRES D'OUVERTURE

Haute saison (1er mai au 30 sept) : tous les jours de 10h à 18h30.

Basse saison (1er février au 30 avril et 1er octobre au 31 décembre) : tous les jours de 14h à 18h (sauf le mardi).

Les matinées sont réservées aux scolaires et aux groupes.

Fermeture annuelle : tout le mois de janvier.

TARIFS :

Plein tarif : 8 € - Tarif réduit : 6 € - Gratuité pour les moins de 18 ans.

Scolaires et groupes : consulter le musée.

COORDONNÉES :

Les Hardys Béhélec - 56140 SAINT-MARCEL - Tél : 02.97.75.16.90

Mail : musee.resistance@oust-broceliande.bzh

Site : www.musee-resistance-bretagne.com

Pôle enfance - La Gacilly

A La Gacilly, la Communauté de Communes OBC a débuté les travaux de la nouvelle structure d'accueil pour la petite enfance afin de répondre aux besoins croissants recensés sur le territoire.

Ce nouvel équipement au service de la population regroupera une entité multi-accueil de 12 places, évolutive à 18 places, ainsi qu'un relais d'assistants maternels (RAM) de 10 places et un espace d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de 60 places.

Par ailleurs, une antenne de France Services sera

également installée au sein de ce Pôle enfance.

La construction a été pensée dans le cadre d'une démarche environnementale raisonnée avec l'option d'une solution constructive bois pour l'obtention du label bâtiment passif. Présenté prochainement à la population par voie de presse, ce pôle devrait ouvrir ses portes au 4^{ème} trimestre 2022.



LA PASSERELLE – LIEU D'EXPOSITION

A La Gacilly, La Passerelle est un espace dédié à l'art créant émotions et partage entre les artistes et le public.

La Passerelle

L'art s'invite à **La Passerelle**, lieu d'exposition situé à La Gacilly.

L'accès à la culture est primordial pour éveiller l'esprit et susciter le désir d'apprentissage. **La Passerelle** met ainsi à disposition un espace dédié à l'art créant émotions et partage entre les artistes et le public.

Qu'il soit contemporain, artisanal ou photographique, l'art exposé à **La Pas-**

serelle est sélectionné avec soin afin de proposer aux visiteurs des expositions de qualité. **La Passerelle** devient un lieu vivant avec des expositions, des animations, des conférences et des séances cinématographiques à l'année ce qui lui permet de favoriser ainsi la rencontre entre l'art, la culture et le public en milieu rural.

Place du Bout du Pont,
56200 La Gacilly,
Morbihan, Bretagne,
France

Tél 02.99.93.47.57
Ouvert les mercredi,
vendredi, de 14h à 17h
et les samedi et
dimanche de 14h à 18h.

Déchèterie intercommunale : Horaires

d'ouverture **Matin** **Après midi**

Lundi	Fermée	13h30-18h
Mardi	Fermée	13h30-18h
Mercredi	Fermée	13h30-18h
Jeudi	Fermée	13h30-18h
Vendredi	9h-12h	13h30-18h
Samedi	9h-12h	13h30-18h

Parc d'Activités de l'épine

56910 CARENTOIR -

Tel 02-99-08-99-26

NB : numéro de téléphone ne
fonctionnant que pendant les
heures d'ouverture.

JANVIER

Vendredi 14 Janvier 2022
VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ Artémisia

Samedi 22 Janvier 2022
GALETTE DES ROIS ST LEON GLENAC

FEVRIER

Samedi 18 Février 2022
CONCOURS DE BELOTE GLENAC

MARS

Dimanche 27 mars 2022
MOTO CROSS - 250cc , 450cc
Trophée À GLENAC

AVRIL

Samedi 16 Avril 2022
CONCOURS PALETS La Moraie LA
CHAPELLE G^{inc}

Dimanche 17 Avril 2022
COURSES CYCLISTES LA CHA-
PELLE G^{inc}

MAI

Samedi 7 mai 2022
CONCOURS DE PALETS GLENAC

Dimanche 22 Mai 2022
COURSES LA GACILIENNE LA GACILLY

JUIN

Samedi 4 juin 2022
VIDE GRENIER La Moraie
LA CHAPELLE G^{inc}

Dimanche 5 juin 2022
PARDON DE ST JUGON LA GACILLY

Samedi 18 juin 2022
TRAIL DU MORTIER DE GLENAC

Dimanche 19 juin 2022
LA FÊTE DES FLEURS LA GACILLY

Dimanche 26 Juin 2022
ELAN GACILIEN COURSES
CYCLISTES LA GACILLY



ETE 2022

FESTIVAL PHOTOS LA GACILLY

JUILLET

Dimanche 3 juillet 2022
COURSES HIPPIQUES LA GACILLY

Dimanche 3 juillet 2022
LA GACELINETTE LA CHAPELLE G^{inc}

Mercredi 13 juillet 2022
FÊTE NATIONALE FEU D'ARTIFICE
LA CHAPELLE G^{inc}

Samedi 16 juillet 2022
FETE DES MARAIS GLENAC

Dimanche 17 juillet 2022
COURSES HIPPIQUES LA GACILLY

AOÛT

Dimanche 28 Août 2022
PLANTES EN FOLIE LA GACILLY

SEPTEMBRE

Samedi 17 Septembre 2022
UNC - REPAS GLENAC

Sam 17 et Dim 18 sept 2022
FOLLES JOURNÉES DU CHEVAL
LA CHAPELLE G^{inc}

NOVEMBRE

Samedi 26 Novembre 2022
CONCOURS BELOTE UNC GLENAC

Dim 27 Novembre 2022
FÊTE DE LA SOUPE LA GACILLY

DECEMBRE

Samedi 10 Décembre 2022
UNC - AG - REPAS GLENAC

Samedi 10 Décembre 2022
MARCHÉ DE NOËL LA CHAPELLE G^{inc}

Dimanche 18 Décembre 2022
MARCHÉ DE NOËL LA GACILLY

ARTÉMISIA

La Gacilly

La vie en scène

29/01

ZEF & MER

16h - Spectacles familiales
Tarif Réduit 4€ - Tarif Plein 8€

04/02

BAPTISTE LECAPLAIN

20h30 - Humour
Tarif Réduit 26€ - Tarif Plein 30€

23/04

SANSEVERINO

Chansons françaises
Tarifs à définir

12/02 19/03 06/04

CYCLE CINÉMA

Horaires à définir
Gratuit

09/02 09/03 20/04

ARTÉMI'JAZZ

de 19h à 22h - Jazz
Gratuit

Infos et Billetterie
www.artemisia-lagacilly.fr

Directeur de publication
Jacques ROCHER - Maire
Président de la commission :
Youenn COMBOT
délégué à la communication
Comité de rédaction :
Karine Branche Pierre Choupeaux
Jean-Yvon Castel Jo Guillouche
Fabrice Genouël Soazig Guérin
Rédaction, maquette, publication :
Catherine Soullaine
chargée de communication
Contacts :
communication@lagacilly.fr
02 99 08 10 18
Distribution : La Poste
Tirage : 2 300 exemplaires
Imprimerie : Nuances Redon

